STRATÉGIE **DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ**



CAHIER TECHNIQUE 1

PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL

SOMMAIRE

■ UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE
1 ▶ Stratégie départementale des Aires Protégées
2 ▶ Coopération internationale sur les aires protégées
3 ▶ Gestion des espaces naturels départementaux
4 ▶ Nouvel Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhônep. 12
5 Nencontres départementales de la Biodiversité
6 Des évènements responsables
7 ▶ Soutien aux acteurs du territoire p. 16
8 Valorisation de la filière bois dans les Bouches-du-Rhônep. 18
AMBITION 1 - DES ÉCOSYSTÈMES FONCTIONNELS ET RÉSILIENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
1 Préservation des zones humides
2 D Extension de zones sylvopastorales pour le maintien de milieu ouvert
3 Destion d'une coupure agricole DFCI au cœur d'un espace naturel
4 Action en faveur de la faune sauvage en ville
5 D Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
6 Préservation des gîtes à chauves-sourisp. 2
7 Recyclage des médicaments
8 Actions en faveur de la biodiversité dans les antennes du CMPPDp. 3.
AMBITION 2 - UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RESPECTUEUX DE LA NATURE PRIVILÉGIANT LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE
1 D Stratégie départementale pour la séquence ERC
2 D Écogestion des dépendances routières végétalisées
3 DL'outil SESAME pour le territoire
4 D Lutte contre la pollution lumineuse p. 4
5 Qualité environnementale des escales fluviales p. 4
6 Restauration écologique dans les ports départementaux
7 Sensibilisation du grand public à la désimperméabilisation
8 Label Villes et Villages fleurisp. 4

AMBITION 3 - UNE TRANSITION VERS DES FILIÈRES DURABLES INTÉGRAPLEINEMENT LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ	ANT
1 Accompagner les agriculteurs vers la transition agro-écologique	p. 50
2 Projet "Fruits en ville"	p. 52
3 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges	p. 54
4 Pêche locale durable	p. 56
5 Projet BIAM - Cité des Energies	p. 58
6 ▶ Soutien à la filière Gastronomie	p. 60
7 Dune offre touristique responsable	p. 62
8 L'insertion par l'activité économique dans le champ de la biodiversité	p. 64
9 Descompagner les stratégies d'accueil responsables	p. 66
# AMBITION 4 - UNE AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIV	/EDOITÉ
DÉPARTEMENTALE ET DE LA DIFFUSION DE SES ENJEUX AUPRÈS DES PUE	BLICS
1 Indicateurs Département Vivant	
2 Diffuser la connaissance	•
3 Diffusion des savoirs	•
4 Ateliers de bonnes pratiques en jardin collectif	•
5 Agence technique départementale 13	p. 74
6 Departemental des Jeunes	
7 Les collèges fleuris	p. 76
8 Mon collège durable	
9 ▶ Projet INOV-BMC	p. 79
10 ▶ Projet Aires Educatives	p. 80
11 DObservatoire Des Saisons	p. 81
12 ▶ Sensibilisation du public des MDS à la nature	p. 82
13 ▶ Team 13	p. 83
AMBITION 5 - UN PATRIMOINE NATUREL AU CŒUR DE L'IDENTITÉ DU DÉPARTEMENT ET DU BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS	
Reserve Naturelle de Sainte Victoire	
2 Les 24 h de la nature	
3 Amélioration des connaissances	p. 88
4 Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires	•
5 Centre de ressources des Sports de Nature	
6 JOP 2024 et impacts environnementaux	p. 91
AMBITION 6 - LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE COMMUNE DE L'ENVIRONNEME PRÉSERVATION DES ESPÈCES	
1 Suivi sanitaire de la faune sauvage	p. 96
2) Jardins éducatifs et thérapeutiques	
3 La Provence dans mon assiette.	
4 D Sensibilisation à la qualité de l'air sur la santé des enfants	•
E Napal d'air	100

UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

CE-1

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DES AIRES PROTÉGÉES (SDAP)

NJEU

L'intégration des Espaces naturels sensibles (ENS) dans la stratégie nationale des aires protégés (SNAP) Via le Département des Bouches-du-Rhône, un département pilote

OBJECTIFS

DESCRIPTION DU PROJET

> Recenser et proposer des sites classés et des Espaces Naturels Sensibles pouvant être associés au réseau des aires protégées y compris en protection forte.

Participer au diagnostic des Aires protégées en PACA en y intégrant les ENS La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a en charge la déclinaison au niveau régional du plan d'actions 2021/2023.

Cela inclut notamment des réflexions sur l'extension du réseau d'aires protégées et de protections fortes, mais aussi d'autres actions en lien avec la gestion des aires protégées, l'animation des gestionnaires...

Certaines actions doivent être déclinées en région de manière "obligatoire" et d'autres de manière "optionnelle".

Les Espaces naturels sensibles des Départements sont identifiés dans la stratégie dans la catégorie "Aires protégées". Cette action, bien que relevant du niveau national peut être déclinée dans le plan d'actions régional de manière "optionnelle".

Le projet est donc, selon la méthodologie élaborée à l'échelle de la région Paca par le Conservatoire Botanique National et le Conservatoire des Espaces Naturels PACA, d'intégrer les ENS dans le calcul des aires protégées afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Europe et la France, en, positionnant les Bouches-du-Rhône comme "Département pilote".

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PARTENAIRES: Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche

Direction de la forêt et des espaces naturels

PARTENAIRES EXTÉRIEURS : Office français de la Biodiversité, Assemblée des

Départements de France, DREAL

PLANNING: Court terme

ENJEUX

COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

> Le réseau des aires protégées et la préservation de la biodiversité

OBJECTIFS

- > À travers les projets de coopérations décentralisées, le Département établira des liens avec d'autres pays au sujet des aires protégées
- > Développer le réseau des Aires protégées

DU PROJET

Ce projet repose sur deux piliers :

Monter une collaboration entre la Direction des Relations Internationales et Affaires Européennes (DRAIE) et la Direction de l'environnement, des Grands Projets et de la Recherche (DEGPR), sur le sujet des aires protégées :

UICN

Développer la coopération décentralisée sur le volet marin via le Réseau des aires marines protégées MEDPAN via des projets de coopérations décentralisées, le Département établira des liens avec d'autres pays au sujet des aires protégées pour :

- Développer le réseau des aires protégées
- ▶ Faire de l'échange d'expérience sur ces thématiques
- Valoriser son expérience dans la gestion de ses ENS et celle des aires protégées de son territoire
- ▶ Améliorer la connaissance, la gouvernance et la protection des aires protégées Pour tenir ces objectifs, le Département met en place une collaboration entre la DRIAE, la DEGPR et ses partenaires, sur le sujet des aires protégées :

1 Développer la coopération entre aires protégées via la communauté de la Liste verte des aires protégées"

La Liste verte est un label international qui a pour objectif principal de valoriser les sites et les pratiques exemplaires afin de faire progresser la gestion de l'ensemble des aires protégées.

Programme international développé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), elle promeut une approche positive de la conservation et permet notamment de faciliter la mutualisation d'expérience entre les aires protégées.

ESCRIPTION DU PROJET

2. Développer la coopération décentralisée sur le volet marin via le Réseau des aires marines protégées MEDPAN

A travers une collaboration entre la Direction des Relations Internationales et Affaires Européennes et la Direction de l'environnement, des Grands Projets et de la Recherche, le sujet des aires marines protégées pourra être développé pour renforcer l'exemplarité de la collectivité et les coopérations décentralisées sur l'axe Méditerranée, notamment en développant le partenariat avec le Réseau des aires marines protégées MEDPAN.

L'association MedPAN a été créée à la demande de certains gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée en 2008, avec pour mission d'animer le réseau MedPAN, réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée qui existe depuis les années 1990.

CHEFS DE PROJET: Service environnement et aménagement du territoire DIRECTIONS ASSOCIÉES: Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche, Direction des relations internationales et des affaires européennes Direction de la forêt et des espaces naturels + Comité français de l'UICN, MEDPAN, Aires protégées du territoire

PLANNING: Moyen terme

CE-3 GESTION DES ESPACES NATURELS DÉPARTEMENTAUX

ENJEUX

La préservation de larges espaces naturels et la biodiversité qu'ils abritent au sein des Bouches-du-Rhône pour un territoire équilibré (urbain / nature)

JECTIFS

- > Consolider les espaces naturels départementaux
- > Permettre une découverte et une accessibilité à la nature pour les citoyens ;
- > Conserver, gérer et préserver des espaces naturels, sources de biodiversité

> Homogénéiser et consolider

Le Département a patiemment construit une politique d'acquisition d'espaces naturels départementaux qui l'a conduit à être propriétaire aujourd'hui de près de **17 700 hectares**. Ces espaces naturels sont entretenus, gérés et surveillés par près de 90 agents dédiés.

Une Stratégie foncière pour consolider les espaces existants et acquérir les espaces remarquables

Le Département a mis en place une veille foncière stratégique qui permet par le biais du droit de préemption dont dispose le Département, de se positionner sur des ventes d'espaces naturels. Cette veille est importante car elle permet au Département de consolider ses espaces naturels, de veiller à la préservation de la biodiversité en acquérant des espaces et en permettant une maîtrise publique, garante de protection face à tous projets. Cette action est faite d'acquisitions minimes mais importantes (couloirs biodiversité, résorption d'enclaves...) ou très substantielles (quelques centaines d'hectares).

> Gérer, préserver, connaître et éduquer

Gérer et Préserver

Au sein de ces domaines, six unités gèrent et entretiennent les espaces naturels départementaux. Une des préoccupations du Département est de se réapproprier ces espaces en favorisant des activités naturelles comme **le pastoralisme**. Il est important de trouver le juste équilibre entre ouverture au public et préservation de la biodiversité. C'est la raison pour laquelle les techniciens responsables des unités, avec leurs agents, mènent une gestion durable.

La gestion doit être respectueuse et préventive. Toutes les améliorations possibles doivent être envisagées, à commencer par l'organisation des équipes départementales. Ex : limiter les patrouilles en 4x4 et favoriser une locomotion par le biais des supports électriques et à cheval (9 motos électriques sont en cours d'achat pour les éco-gardes).

En sus, afin de gérer les ENS de manière planifiée et concertée, il est impératif de doter chaque domaine d'**un plan de gestion** qui permet de prendre en compte toutes les problématiques et de se doter d'une vision à moyen terme d'une gestion durable qui tient compte de la biodiversité.

Favoriser la connaissance scientifique

Les études scientifiques s'inscrivent naturellement dans la gestion des domaines départementaux afin d'améliorer la connaissance des espaces et des milieux qu'ils abritent. Ex : Étude silure sur l'étang des Aulnes, participation au projet LIFE Habitats Calanques, bilan Carbone sur Fontblanche, Etude chiroptères menée par l'ONF...)

Préserver, c'est aussi éduquer

Il est également nécessaire de faire connaître toute l'importance d'une biodiversité et de sa conservation. Comme pour les collèges, il est important de pouvoir aller au-delà avec les écoles primaires souvent demandeuses et qui permettent une sensibilisation dès le plus jeune âge. Le Département doit de plus s'inscrire dans un certain nombre de journées nationales ou internationales axées sur l'éducation et la sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Ex : Journées des zones humides, Journée de l'eau, Journée internationale des forêts.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir un bilan annuel des domaines départementaux permettant de suivre les évolutions en faveur de la biodiversité notamment :

- Nombre d'hectares acquis avec fiche descriptive de chaque acquisition
- Innovations à vocation de développement durable (ex : motos électriques, cheval)
- ▶ Conventions nouvelles (scientifiques, économiques, pastorales...)
- ▶ Bilan des prélèvements chasse
- Nombre de classes accueillies
- Nombre de manifestations à vocation pédagogique conduites en faveur de la biodiversité

Chaque année doit être l'occasion de mettre en exergue :

- 1) Le bilan constant du Département qui s'engage quotidiennement en faveur de la biodiversité
- 2) L'émergence de nouvelles mesures permettant d'augmenter les actions en faveur de la biodiversité

COMITÉ DE SUIVI TECHNIQUE : Il est proposé un comité de suivi pour **les aspects partenariats scientifiques et innovations** permettant de proposer des idées nouvelles ou partenariats scientifiques avec les espaces naturels départementaux comme supports :

Direction de la forêt et des espaces naturels

Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche

PLANNING: En cours

CE-4 NOUVEL ATLAS DES PAYSAGES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENJEUX

Réactualisation de l'Atlas des Paysages avec prise en compte de la dimension nature-biodiversité

OBJECTIFS

- > Concevoir un nouvel outil numérique dynamique et opérationnel
- > Initier une implication des acteurs locaux dans cette démarche de projet
- > Saisir l'actualisation de l'Atlas des Paysages comme une occasion "de parler paysage" et initier une nouvelle culture de projet

Réactualisation complète et mise en forme numérique via un site internet

Désormais intégré dans la Loi de 2016, dite "pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages", l'Atlas des Paysages tel que défini l'article L.350-1 B du Code de l'Environnement "est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées. Un Atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'État et les collectivités territoriales. L'Atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages».

Le premier Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône a vu le jour en 1998. Avec sa réactualisation en 2006, cet outil de connaissance pour les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les bureaux d'études, architectes, urbanistes... a permis de compléter la démarche avec le découpage des paysages en unités paysagères, la prise en compte des évolutions paysagères et des nouveaux enjeux socio-économiques.

Elaboré selon la méthodologie nationale, cet Atlas original pour l'époque montre aujourd'hui ses limites, n'intégrant pas certaines dynamiques, qui se sont renforcées ou sont apparues (développement des énergies renouvelables, croissance démographique, évolutions du paysage agricole, érosion du littoral, aménagements ordinaires...) et ne permettant pas un croisement avec la thématique environnementale, issue des lois Grenelle.

RIPTION DU PROJE

Des outils numériques modernes sont désormais à exploiter offrant ainsi des fonctionnalités enrichies et une nouvelle visibilité de « l'outil Atlas ».

Il convient donc de procéder à la réactualisation de l'Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône avec une refonte des anciennes Unités Paysagères à l'échelle du département, une réactualisation de leur contenu, la création de fiches thématiques et typologiques du paysage, le portage numérique via un site internet... Le nouvel Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône 2022 doit donc être :

- Un outil actualisé
- ▶ Un outil connu, reconnu et approprié par tous les acteurs
- ▶ Un outil facilement mobilisable et évolutif
- ▶ Un outil de projet

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire DIRECTIONS ASSOCIÉES : Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche

PARTENAIRES EXTÉRIEURS: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP)

PLANNING: En cours

CE-5 RENCONTRES DÉPARTEMENTALES DE LA BIODIVERSITÉ

NJEUX

La Stratégie départementale de la Biodiversité, dans la dynamique créée par le Congrès mondial de la Nature qui s'est tenue à Marseille

BJECTIFS

- > Créer un rendez-vous annuel d'échange sur la préservation de la biodiversité dans les Bouches-du-Rhône
- > Associer les acteurs de la biodiversité à la programmation

Un an après le Congrès mondial de la nature qui s'est tenu à Marseille, l'organisation de rencontres départementales en faveur de la biodiversité ambitionne de créer un rendez-vous annuel qui constitue un lieu d'échange sur la préservation de la biodiversité.

Il s'agit d'associer les différents acteurs de la biodiversité (gestionnaires, collectivités, services institutionnels, associations, scientifiques...) à la programmation de la journée.

Objectifs:

- Présenter l'état d'avancement de la Stratégie départementale de la biodiversité
- ▶ Faire intervenir un grand témoin de la biodiversité en ouverture des tables rondes qui donneront la parole aux différents territoires des Bouches-du-Rhône.

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PARTENAIRES: Comité français de l'UICN, idealCO, Comité Scientifique et

Technique de la SDB **PLANNING**: En cours



NJEUX

Impact des manifestations professionnelles ou grand public sur l'environnement Impact environnemental des manifestations culturelles organiséees ou soutenues par la collectivité

JECTIFS

- > Garantir une organisation responsable des événements professionnels ou grand public organisés par Provence Tourisme
- > Réduire les impacts environnementaux des manifestations culturelles
- > Valoriser les manifestations culturelles prenant en compte les enjeux de la biodiversité.

CRIPTION DU PROJET

Manifestations professionnelles ou grand public

Eau, déchets, énergie, transport.... L'organisation d'un événement nécessite des ressources considérables et son impact social, économique et environnemental est majeur. Une manifestation moyenne de 5 000 personnes génère 2,5 t de déchets, dont 500 kg de papier et consomme 1 000 kWh d'énergie, selon une étude de l'ADEME (2006).

Dans le contexte de crise environnementale, il devient donc indispensable d'améliorer la filière de l'événementiel pour maîtriser les impacts générés.

Provence Tourisme a donc fait le choix de lancer en 2022 une démarche de certification ISO20121. La norme ISO 20121 s'adresse à tout organisateur direct ou indirect d'évènements (agences, organisateurs, grands comptes, TPE/PME, collectivités territoriales, prestataires ; gestionnaires de lieux...). C'est une norme internationale, reconnue dans le monde entier, qui intègre les principes du développement durable (environnemental, social/sociétal et économique), ainsi qu'une démarche participative, qui inclut les collaborateurs, les fournisseurs, les participants. C'est donc un puissant outil pour motiver, responsabiliser et communiquer, en interne et en externe.

Chez Provence Tourisme, elle concernera tous les événements.

Il faut compter environ 10 mois entre le début de mise en œuvre de la démarche et l'obtention de la certification ISO 20121.

L'audit de certification doit être réalisé avec un organisme certificateur indépendant et nécessite entre 2 et 4 mois. L'organisme analyse les documents du système de management (procédures) et réalise généralement un audit de l'entreprise, ainsi qu'un audit d'un évènement. Au terme de l'audit, un rapport est remis pour indiquer les points à améliorer.

La certification obtenue est valable trois ans, à l'issue desquels l'entreprise doit repasser un audit.

Pendant les 3 ans de certification, au moins deux audits de suivi doivent permettre de vérifier l'amélioration continue de la structure.

Manifestations culturelles

Le secteur culturel peut jouer un rôle majeur dans les enjeux liés au développement durable en ce sens qu'il est en lien avec plusieurs secteurs d'activités (mobilité/transports, agriculture/alimentation, numérique...).

Un premier objectif vise à informer les professionnels/acteurs du secteur culturel sur les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre de leur activité et ainsi permettre une prise en compte globale des enjeux énergie-climat dans leur champ d'activité.

Les moyens à mettre en œuvre :

- > Elaborer un "tuto" permettant d'accompagner les organisateurs de manifestations culturelles à développer des événements dits « bas carbone », à œuvrer en faveur de la citoyenneté locale et à sensibiliser au développement durable.
- > Rechercher des partenariats avec des acteurs associatifs engagés dans la préservation de l'environnement en vue de mettre en place des actions de sensibilisation en direction du grand public lors des manifestations culturelles organisées par la collectivité (clause dans les marchés publics, achat de places...) ainsi qu'une journée d'échange en partenariat avec des opérateurs culturels.
- > Accompagner la démarche RSE/RSO par l'intégration, dans les conventions des manifestations culturelles soutenues par le Département, d'un article sur les attentes écoresponsables du Département.

Les propositions porteront sur :

- > La maîtrise de la consommation des ressources naturelles
- > La mesure des impacts sur les espaces naturels et la biodiversité
- > La limitation des émissions de gaz à effet de serre
- > La réduction des déchets
- > La scénographie Zéro déchet (inscrire la chaîne de production de la scénographie dans le cercle vertueux de l'économie solidaire en anticipant sa déconstruction dès sa conception).
- > Le traitement des déchets (réemploi recyclage Valorisation énergétique élimination-stockage)

CHEF DE PROJET : Provence tourisme - Direction de la Culture

PLANNING: En cours

CE-7 SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

ENJEUX

Les actions des acteurs en faveur de la biodiveristé

JECTIFS

- > Soutenir les acteurs dans leurs projets
- > Accompagner et coopérer avec les acteurs

TION DU PROJET

Le département des Bouches-du-Rhône est caractérisé par la richesse de son patrimoine naturel. Cette richesse s'est également exprimée par la présence de nombreuses structures qui œuvrent pour la préservation et la mise en valeurs de ces espaces : Parcs naturels régionaux, parc national, Réserves naturelles, associations, organismes de recherches...

À travers les nombreux dispositifs de la collectivité, il convient de participer techniquement et financièrement à la réalisation des projets mais également aux fonctionnement général des structures de gestion et associations engagées en faveur de la biodiversité sur le territoire.

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire DIRECTIONS ASSOCIÉES : Direction de l'agriculture et des territoires Direction de l'éducation et des collèges et Direction de la vie locale

PLANNING: Fn cours

CE-8 VALORISATION DE LA FILIÈRE BOIS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENJEUX

- > Le potentiel de la filière bois dans le département, notamment celle du pin d'Alep
- > L'utilisation de ressources locales en circuit court

OBJECTIFS

- > Réalisation d'un Schéma départemental d'Accès à la Ressource Forestière
- > Utilisation du pin d'Alep dans les constructions départementales

Le département des Bouches-du-Rhône est un haut lieu de biodiversité, présentant une multitude d'écosystèmes uniques de par leur identité méditerranéenne. Parmi ces écosystèmes, **la forêt recouvre près de 144 300 ha** soit près de 28 % de la surface du département.

La forêt des Bouches-du-Rhône est principalement résineuse : les surfaces de forêts de production à dominante résineuse représentent 62,7 % de la forêt buccorhodanienne, pour 37,3 % de forêts de feuillus. Ces résineux sont globalement des pins méditerranéens dont le pin d'Alep **(Pinus halepensis)** est largement dominant.

La filière bois dans les Bouches-du-Rhône s'articule principalement autour de deux types de débouchés : **le bois énergie** (bois de chauffage, bûches, granulés...) et **le bois industrie** (en particulier pour la trituration et la fabrication de pâte à papier). Malgré la récente normalisation du pin d'Alep en tant que bois de structure (2018), la filière bois d'œuvre (bois de haute qualité notamment pour la construction, la fabrication de meubles, de palettes...) reste très minoritaire sur le département, où la forêt n'est pas exploitée à son plein potentiel d'accroissement.

Deux démarches à court et moyen terme peuvent être envisagées pour soutenir le développement de la filière bois dans le département:

SCRIPTION DU PROJET

Réalisation d'un Schéma départemental d'Accès à la Ressource Forestière :

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a intégré au livre ler du Code Forestier l'article L 153-8 définissant comme compétence départementale l'élaboration d'un Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF). Ce document en cours d'élaboration devrait être achevé pour sa première version au premier trimestre 2022. L'identification d'itinéraires accessibles pour le transport de bois et la diffusion de cette information aux acteurs de la forêt permettra d'encourager une plus grande mobilisation de la ressource bois du territoire, en adéquation avec les ambitions du Plan Régional Forêt Bois.

▶ Utilisation du pin d'Alep dans les constructions départementales :

Afin d'encourager l'utilisation de l'essence majoritaire du territoire dans la construction, la collectivité pourrait servir d'exemple, en intégrant le pin d'Alep comme bois de structure dans les constructions de la collectivité.

- À moyen terme

- > Travail sur les modalités de prescription du pin d'Alep comme bois de structure dans les cahiers des charges des marchés de construction, en collaboration avec les directions techniques du Département.
- > Identification de la ressource pin d'Alep bois d'œuvre disponible.
- > Réalisation d'une construction pilote en pin d'Alep
- À long terme : intégration de la prescription de bois d'œuvre pin d'Alep dans les constructions du Département.

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: Court terme

AMBITION

DES ÉCOSYSTÈMES
FONCTIONNELS ET
RÉSILIENTS
FACE AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

ENJEUX

> La disparition des zones humides, leur dégradation, leur restauration

BJECTIF

- > Améliorer la visibilité et la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
- > Favoriser la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) dans les aménagements
- > Protéger et restaurer les zones humides pour bénéficier des services rendus

SCRIPTION DU PROJET

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau et constituent de véritables réservoirs de biodiversité. Elles rendent des services écosystémiques, en contribuant à la qualité de l'eau, en réduisant le risque d'inondation et en alimentant les cours d'eau en période de sécheresse. Elles sont aussi le support d'activités économiques importantes pour notre territoire (agriculture, loisirs, tourisme).

Dans ce contexte, le Département et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont porté financièrement l'inventaire des zones humides des Bouchesdu-Rhône, réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels Paca. Cet inventaire établit un état des connaissances pour chaque commune de notre territoire.

Objectifs de l'inventaire

L'inventaire des zones humides des Bouches-du-Rhône se base sur des études préliminaires et s'appuie sur la même méthodologie que celle développée dans les autres départements. Il a permis d'atteindre ou de préparer les objectifs suivants:

- Paccenser, caractériser et cartographier les zones humides en répondant aux critères actuels de définition et de délimitation des zones humides tels que définis dans les arrêtés ministériels et la méthodologie AERMC
- Péaliser une cartographie fine de ces milieux, validée par des vérifications de terrain et une méthode adaptée (végétation hygrophile, sondages pédologiques, références de crues...)
- Affiner et harmoniser les connaissances sur les zones humides (délimitation, patrimonialité, fonctionnalité, menaces et statuts)
- Diagnostiquer les zones humides (état de conservation/menaces) afin de les hiérarchiser et de prioriser les actions de conservation
- Élaborer des outils d'aide à la décision à destination des collectivités

SCRIPTION DU PROJET SUITE

Étape 1 : faire connaître l'inventaire pour une meilleure prise en compte de ces milieux

- Diffusion de l'inventaire en interne aux directions opérationnelles du Département dès 2020
- Diffusion de l'inventaire et de l'atlas communal des zones humides auprès des communes en 2021.
- Projet Zones humides soutenu par le Département dans le cadre des espaces Génération nature du Congrès mondial de la nature en 2021.
- Module voyageur, héritage du Congrès mondial de la nature, pour sensibiliser les publics aux zones humides (basé à l'écomusée de La Crau)

Étape 2 : poursuivre et compléter la diffusion, notamment en numérique.

- L'inventaire des zones humides sera intégré dans l'appli Géo-Nature IZH disponible à l'automne 2022
- Un livret "Zones humides" de la collection Nature de Provence est en projet.

Étape 3 : améliorer la connaissance et permettre leur protection et /ou leur restauration

- Compléter l'inventaire au fur et à mesure des découvertes et des conditions favorables à leurs indentifications.
- Identifier les zones humides dans les dispositifs DVL accompagnant les acquisitions d'espaces naturels pour les communes.
- Créer un dispositif d'aides aux communes pour favoriser la restauration des zones humides.
- Dans le cadre de la révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles du Département, intégrer spécifiquement la thématique Zone Humides comme prioritaire.

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: En cours

POUR LE MAINTIEN DE MILIEU OUVERT **| EXTENSIONS DE ZONES SYLVOPASTORALES**

- > Territoires de chasse de l'Aigle de Bonelli, en Zone de Protection Spéciale
- > Propagation des incendies
- > Fermeture paysagère en Site Classé

- > Amélioration des habitats
- > Défense des forêts contre l'incendie
- > Maintien de la mosaïque paysagère
- > Maintien d'une activité économique durable

Le projet d'extension de zones sylvopastorales pour le maintien de zone ouverte en garrique dense à ajonc de Provence et chêne kermes s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Département, depuis 2010, sur le plateau de l'Arbois.

En 2007, une étude de potentialité pastorale avait été réalisée par le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) sur le Domaine départemental de Meynes.

Cet Espace naturel sensible, acquis en 2005 et situé sur un couloir de propagation des incendies, a fait l'objet d'un défrichement de reconquête de parcelles agricoles sur environ 4 hectares par le Département.

En 2009, un semis de sainfoin a été réalisé afin de constituer une zone d'appui et de renfort pastoral, permettant le maintien saisonnier d'un troupeau de 600 brebis.

Cette activité, soutenue par une Mesure Agro-Environnementale, a permis l'entretien des zones ouvertes et des infrastructures de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), au nord du plateau de l'Arbois.

Afin de rationaliser le parcours du troupeau, le Département a réalisé deux parcs de couchade et un point d'eau sur le Domaine départemental du Val des Vignes. Les parcelles départementales parcourues sont situées au sein de la ZPS "Natura 2000" du plateau de l'Arbois, à proximité directe de l'aire de l'Aigle de Bonelli, espèce protégée ayant justifiée ce classement.

En 2015, un remembrement parcellaire avec la commune d'Aix-en-Provence et une acquisition ont permis de compléter les propriétés départementales au nord du plateau de l'Arbois, constituant ainsi une entité de gestion cohérente de 347 hectares.

Au sein de ce nouvel Espace Naturel Sensible, des infrastructures DFCI ont alors été réalisées, notamment par l'amélioration de pistes, la création de bandes débroussaillées de sécurité et les débroussaillements alvéolaires.

L'extension de la surface de pâturage par la Concession Pluriannuelle de Pâturage, formalisant la collaboration entre l'éleveur, Bruno Faure, et le Département, est destinée à garantir l'entretien de l'état débroussaillé de ces infrastructures.

Cet entretien pastoral annuel permet un prélèvement de biomasse combustible au printemps, durant la période de sensibilité écologique de nidification.

De plus, le passage du troupeau permet de réduire par trois les fréquences d'entretien mécanique de ces débroussaillements.

Afin de renforcer le dispositif d'infrastructures pastorales et de rationaliser la gestion du troupeau sur les parcelles nouvelles, il conviendrait de mettre à disposition des points d'eau dès le printemps 2022.

CHEF DE PROJET : Direction de la forêt et des espaces naturels **PLANNING:** En cours

A1-3 GESTION D'UNE COUPURE AGRICOLE DECI AU CŒUR D'UN ESPACE NATUREL

NJEU >

- > Les coupures agricoles comme moyen de lutte contre les incendies
- > Le massif du Concors Sainte-Victoire est un massif forestier sensible à l'incendie de forêt : l'exemple du site "ouvert" de Roques-Hautes

ECTIF

- > Maintenir une coupure agricole fonctionnelle au cœur d'un massif forestier sensible et de valeur patrimoniale
- > Maintenir l'exploitation en agriculture bio
- > Maintenir la qualité environnementale du site de Roques-Hautes

Le **765** de Jau Le d

Le domaine de Roques-Hautes est un domaine fortement fréquenté de **765 hectares** de relief accidenté sur les communes d'Aix-en-Provence, de Beaurecueil, du Tholonet, de Saint-Antonin-sur-Bayon et de Saint-Marc-Jaumegarde.

Le domaine départemental de Roques-Hautes est un ENS, compris dans le site classé de Sainte-Victoire, dans une zone Natura 2000 au titre des Directives Oiseaux et Habitats, dont la ZNIEFF de type 2 recense la qualité du site.

A la suite de l'incendie de 1989, le Département a décidé de remettre en service une coupure agricole dont les vestiges (restanques) ont été mis à nu et réhabilités. Aujourd'hui, c'est une **oliveraie de production** de 15 hectares à laquelle il convient de rajouter 10 hectares de plantations arboricoles - amandiers, figuiers, chênes truffiers, oliviers.

Cette coupure agricole revêt une importance stratégique dans le dispositif de prévention des feux de forêt sur les domaines départementaux du sud Sainte-Victoire.

La lutte contre les incendies de forêt permet de conserver un paysage emblématique et une mosaïque de milieux accueillant une faune et une flore variées. Localement, l'Aigle de Bonelli utilise cette coupure agricole et les sites ouverts associés dans son aire de vie.

Le recours à un exploitant agricole permet d'entretenir efficacement le site tout en lui assurant un revenu économique.

CHEF DE PROJET : Direction de la forêt et des espaces naturels

PARTENAIRES : Chambre Agriculture 13 **INDICATEURS :** Installation de l'agriculteur

PLANNING: En cours

AT-4 | ACTION EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE EN VILLE

JEUX

- > Protection d'espèces communes parfois menacées ou protégées
- > Cohabitation de la faune avec l'Homme sur les bâtiments en cas de travaux

IECTIFS

- > Installer 40 nichoirs à martinets noirs dans des collèges et 40 nichoirs dans les communes du département
- > Améliorer l'offre de sites de nidification des martinets noirs en ville, afin de lutter contre l'effondrement de population de l'espèce
- > Sensibiliser les collégiens et le grand public aux enjeux de la protection de la faune en ville
- > Réaliser un inventaire des mammifères et des oiseaux nichant sur les bâtiments du Département
- > Prendre en compte ces espèces lors de la réalisation de travaux sur les bâtiments du Département

RIPTION DU PROJET

De nombreuses espèces sont inféodées au milieu urbain ou cohabitent avec les hommes sur les bâtiments pour tout ou partie de leur cycle de vie. Parmi ces espèces, on compte notamment des chiroptères et des oiseaux. Ces espèces sont discrètes et leur présence ne se remarque parfois que pour l'œil aiguisé du naturaliste. Toutefois, elles peuvent être menacées par la destruction de leur nid/gîte/habitat, notamment lors de la réalisation de travaux.

Le Département est engagé depuis 2021 dans la protection du martinet noir à travers un dispositif d'installation de nichoirs spécifiques dans les collèges et communes volontaires des Bouches-du-Rhône. Ce dispositif est voué à être renouvelé, dans la mesure où de plus en plus de partenaires souhaitent y adhérer.

Par ailleurs, au-delà de la protection du martinet noir, le Département pourrait mettre en place une réelle stratégie d'inventaire, de protection et de prise en compte de l'ensemble des espèces cohabitant avec l'Homme sur le bâti. La réalisation d'un inventaire de la faune présente sur les bâtiments du Département permettrait de prendre en compte les espèces présentes lors de la réalisation de travaux, en appliquant la doctrine ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire **PARTENAIRES :** Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche Direction de la vie locale, Direction de la forêt et des espaces naturels, Direction de l'éducation et des collèges, Direction de la maintenance et de l'exploitation, Direction de la communication, de la presse et des événements

PLANNING: En cours

LANNING: Eli cours

A1-5 LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ENJEUX

> Limitation de la propagation d'espèces exotiques envahissantes en Camargue

3JECTIFS

> Mise en œuvre de mesures de contrôle du développement au Mas du Ménage

> Veille, détection et évaluation du risque de colonisation sur les autres secteurs de Camargue

Afin de lutter au mieux contre le développement du Séneçon en arbre, il est organisé une prospection annuelle des zones potentiellement favorables (bords de roubines, roselières fréquemment exondées, jonchées...) sur le secteur du Mas du Ménage ainsi que sur l'étang de Consécanière et le Mas Elair, en période de floraison (septembre-octobre), lorsque les arbustes sont facilement détectables.

Le reste du temps, en cas de découverte ponctuelle d'arbuste, il est prévu de relever précisément leur localisation (au GPS ou sur photo aérienne HD).

Les pieds de Séneçon sont systématiquement "contrôlés" par arrachage ou coupe à ras du tronc et dessouchage pour les grands individus.

Ces opérations sont, dans tous les cas, suivies de visites de contrôle sur plusieurs années afin de vérifier la pousse éventuelle de rejets ou germination de nouveaux individus.

CHEF DE PROJET : Direction de la forêt et des espaces naturels

INDICATEURS: Nombre de pieds arrachés

PLANNING: En cours

A1-6 | PRÉSERVATION DES GÎTES À CHAUVES-SOURIS

NJEUX

> Conservation de mammifères protégés

JECTIFS

- > Assurer la pérennité des colonies de chauves-souris présentes sur les domaines départementaux ;
- > Accroître la disponibilité d'espaces d'accueil favorables dans des zones encore inoccupées.

RIPTION DU PROJET

Le projet est initié par la Société française pour l'Etude de la Protection des Mammifères (SFEPM) et le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) qui ont sollicité le Département afin qu'il s'engage à œuvrer pour la protection des chauves-souris par :

- L'ouverture des espaces aux chauves-souris par la création d'accès adaptés dans des bâtiments (cave, combles...);
- L'installation de gîtes artificiels;
- La récolte du guano en plaçant une bâche à l'aplomb de la colonie ;
- La sauvegarde des terrains de chasse et des corridors écologiques qui les relient aux gîtes (haies, allées forestières...), l'accès aux milieux qui vont fournir aux chauves-souris leurs proies en quantité suffisante, le maintien des alignements d'arbres (en privilégiant les feuillus), la protection de l'accès aux gîtes par la végétation ou encore le pâturage des prairies par des herbivores non traités par des antiparasitaires rémanents;
- La sensibilisation du voisinage par la découverte de la biologie des chauves-souris et la communication en faveur de leur conservation : mise en place de panneaux pour signaler l'existence des refuges.

Des conventions tripartites (CD13/SFEPM et GCP) valident ces engagements et recensent tous les sites déjà occupés par les chauves-souris sur les domaines départementaux de Saint-Pons et de Lambruisse. Elles ont été signées en 2021 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour un temps indéterminé.

CHEF DE PROJET CD13 : Direction de la forêt et des espaces naturels

PARTENAIRES: SFEPM -GCP

PLANNING: En cours

A1-7 | RECYCLAGE DES MÉDICAMENTS

N.IFILY

Préservation des écosystèmes :

- > Prise de conscience des impacts des rejets des molécules médicamenteuses dans les milieux naturels
- > Sensibilisation des personnels médicaux aux bonnes pratiques
- > Utilisation préférentielle des molécules qui pénalisent le moins l'environnement.

BJECTIF

- > Limiter l'antibiorésistance et la diffusion des hormones de synthèse dans les eaux usées et l'environnement
- > Limiter la diffusion dans les eaux usées et l'environnement des autres molécules médicamenteuses utilisées sur les lieux de soins du Département
- > Informer les personnels médicaux sur les dernières recommandations des Bonnes Pratiques de prescription médicale
- > Limiter la pollution par le plastique des contenants de médicaments en favorisant le tri sélectif et le recyclage
- > Recycler les médicaments non utilisés (MNU) périmés ou en voie de péremption via la filière Cyclamed
- > Évacuer les déchets d'activité de soins à risque infectieux via la filière DASRI
- > Communiquer les bonnes pratiques à suivre en matière de tri et de recyclage aux agents médicaux et aux personnes travaillant sur un lieu de soins du Département

CHEF DE PROJET : Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique

PLANNING: En cours

A1-8 | ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ANTENNES DU CMPPD

INSTALLATION DE JARDINIÈRES DE GRAINES VÉGÉTALES

L'utilisation de végétaux sauvages, issus de collecte en milieu naturel, est adaptée à des chantiers ou des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux

Utiliser les végétaux sauvages et locaux (prélevés durablement dans la région biogéographique) qui ont bénéficié d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales. Ils contribuent ainsi au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés. Leur utilisation en plantation, réhabilitation ou végétalisation est bénéfique pour la résilience des écosystèmes

> Installer des jardinières avec des graines de végétaux locaux (ou toute autre gamme de végétaux bénéfiques aux écosystèmes) à l'entrée des 4 antennes du Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD)

CHEF DE PROJET: Médecin-directeur du CMPPD

INSTALLATION D'UN HÔTEL À INSECTES

La reconquête de la biodiversité en ville

L'hôtel à insectes, appelé aussi nichoir à insectes, est un dispositif qui vise à faciliter la survie d'insectes et d'arachnides, notamment dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont recherchées. à l'exemple du jardin potager, du verger et de la construction haute qualité environnementale.

> Installer un hôtel à insectes dans le jardin du site de consultation de Saint-Barnabé du CMPPD

CHEF DE PROJET: Médecin-directeur du CMPPD

MISE À DISPOSITION DE LIVRES ÉDUCATIFS

ENJEUX

Connaissance de la biodiversité locale auprès du public accueilli au CMPPD

> Faire connaître la faune et la flore aux familles et enfants accueillis au CMPPD (soit 1 400 enfants et 22 000 consultations en 2021 sur les 4 sites).

> Acquérir pour mise à disposition dans les salles d'attente du CMPPD des livres éducatifs : Atlas des oiseaux de Marseille, Atlas de la flore des Bouches-du-Rhône

CHEF DE PROJET : Médecin-directeur du CMPPD

PLANNING: Court terme

AMBITION

UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RESPECTUEUX DE LA NATURE PRIVILÉGIANT LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

A2-1 | STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA SÉQUENCE ERC (ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER)

> La nécessité d'intégrer la gestion de la séquence ERC dans la planification territoriale et l'élaboration des projets : une feuille de route / une stratégie pour la collectivité

- > Une stratégie intégratrice associant les différentes directions de la collectivité mais aussi les partenaires et experts
- > Des actions concrètes à mettre en œuvre
- > Des moyens à déployer

À ce jour, dans le cadre des projets en maîtrise d'ouvrage CD13, la gestion de la séquence ERC se fait le plus souvent au cas par cas, par chaque direction et pour chaque projet.

Une approche plus globale et anticipée permettra de rééquilibrer les étapes de la séquence ERC en priorisant l'évitement puis la réduction et en n'utilisant la compensation qu'en dernier recours. Ceci pourrait diminuer le coût des mesures compensatoires et in fine des projets et mettre le Département dans une position plus active dans la gestion de cette séquence. En effet, dès l'amont, en s'investissant dans la connaissance environnementale du projet, le Département aurait la capacité avec les acteurs territoriaux de faire des propositions en terme de réduction et de compensation si l'évitement n'était pas possible.

En parallèle, le Département en tant qu'acteur du territoire pourrait s'approprier une feuille de route territoriale sur le sujet au travers des avis qu'il émet en tant que Personne publique associée (PPA). Cette démarche permettrait d'inciter les acteurs de l'aménagement du territoire à préserver la biodiversité en prenant en compte la séquence ERC dans les documents d'urbanisme.

Le projet consisterait à :

- Mettre en place les moyens organisationnels et fonctionnels pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre des mesures compensatoires émanant des projets des directions opérationnelles
- Définir une méthodologie pour intégrer en amont la séquence ERC en associant une politique foncière adaptée
- Bâtir une boite à outils pour faire connaître et sensibiliser les acteurs du territoire

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire PARTENAIRES: Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche Direction des routes et des ports, Direction de la vie locale, Direction de la forêt et des espaces naturels, Direction de l'agriculture et des territoires, Direction juridique

PLANNING: moyen terme

A2-2 | **ECOGESTION**DES DÉPENDANCES ROUTIÈRES VÉGÉTALISÉES

- > Le réseau pluvial des fossés enherbés assure les fonctions de régulation du débit, d'infiltration et traitement de l'eau, ainsi que d'habitat écologique dans la trame verte et bleue. Avec l'urbanisation et l'élargissement des voies, il est souvent remplacé par un réseau souterrain busé qui n'assure plus ces fonctions régulatrices et écosystémiques.
- > Les ouvrages pluviaux assurent la rétention de l'eau contre les inondations, ainsi que le traitement de l'eau recueillie par les réseaux avant rejet dans le milieu naturel. Ces ouvrages et leurs abords sont colonisés par la faune et la flore naturelle avec parfois des espèces envahissantes, pour former des écosystèmes. Ceux-ci ne doivent pas affecter les performances de traitement des bassins pour la qualité des milieux aquatiques aval.

Pour les fossés enherbés

- > Etudier l'incidence écologique de l'entretien des fossés,
- > Proposer des éco-gestes adaptés,
- > Communiquer auprès des équipes d'entretien,
- > Communiquer en externe sur les déchets et la pollution pluviale

Pour les bassins

- > Analyser l'incidence de la végétation spontanée sur le bon fonctionnement des bassins.
- > Définir des procédures d'entretien durable,
- > Suivre la mise en œuvre
- > Communiquer auprès des équipes d'entretien
- > Communiquer en externe sur les déchets et la pollution pluviale

Le constat

Les 2 665 km de fossés pluviaux enherbés le long du réseau routier départemental ainsi que les bassins pluvieux assurent des fonctions hydrauliques, de traitement de l'eau et écosystémiques. Les tâches de collecte des déchets, fauchage, curage et traitement des terres sont à coordonner, afin de préserver les capacités épuratoires et d'habitat pour la biodiversité de cette trame verte et bleue. Les fossés et les bassins situés dans des zones à forts enjeux écologiques ou hydrologiques nécessitent une gestion adaptée.

Des bonnes pratiques sont déjà respectées comme le nettoyage des fossés avant fauchage, le tri des déchets dans les bennes des CE, le fauchage raisonné haut, l'épandage de l'absorbant à hydrocarbures sur la chaussée après un accident ou encore la filière de traitement déchets dangereux par un marché SGR spécifique.

Le projet pour les fossés enherbés

- Analyser les pratiques d'entretien des fossés par rapport aux fonctions hydrauliques, épuratoires et écologiques
- Valoriser les bonnes pratiques existantes
- ▶ Établir des fiches actions éco-gestes sur le bon entretien des fossés
- Communiquer en interne sur ces éco-gestes
- Communiquer en externe sur les déchets et l'eau pluviale (ex. journée nettoyage de printemps des bords de route avec collecte des déchets triés)
- ldentifier les zones sensibles pour la qualité de l'eau et la biodiversité nécessitant un entretien différencié.

2022 > Mai : Validation fiche action Juin : Analyse des données Juillet : Enquête des pratiques Sept : Synthèse état des lieux

Oct-Nov: Projet fiches de bonnes pratiques

Déc: Bilan actions 2022

2023 > Application des fiches, suivi mise en œuvre, évaluation

Le projet pour les bassins pluviaux

- ▶ Établir des fiches actions éco-gestes d'entretien pour la pérennité des ouvrages, le traitement de l'eau et l'écosystème des bassins
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques sur des bassins de chaque arrondissement (Aix, Arles, Marseille, Etang de Berre)
- Communiquer en interne sur l'entretien des bassins
- Communiquer en externe sur les déchets et l'eau pluviale

2022 > Mai: Validation fiche action

Juin: Choix de bassins sur 3 CE

Juillet: Etat des lieux et programmation entretien simple

Sept: Estimation travaux et nettoyage fauchage

Oct : Proposé au programme 2023 et commande réparations

Nov: Travaux si crédits disponibles

Déc : Validation programme 2023 et suivi végétation

2023 > Application des fiches bassins, mise en œuvre des travaux, suivi, évaluation

CHEF DE PROJET CD13 : Direction des routes et des ports

PLANNING: En cours

A2-3 | L'OUTIL SESAME POUR LE TERRITOIRE

NJEUX

- > Atténuation des impacts du changement climatique dans les villes par le choix d'espèces végétales adaptées
- > Meilleure prise en compte des services écosystémiques rendus par les végétaux en ville dans le cadre de projets de végétalisation
- > Adaptation au changement climatique des végétaux (arbres et arbustes) en ville dans les Bouches-du-Rhône

BJECTIFS

- > Amélioration de la connaissance des végétaux (arbres et arbustes) utilisés pour les projets de végétalisation en ville
- > Constitution d'un outil opérationnel d'aide à la conception de projets de végétalisation
- > Appropriation et large diffusion de l'outil par les agents de la collectivité et mise à disposition de l'outil pour les communes et autres partenaires du département

SCRIPTION DU PROJET

Le Département des Bouches-du-Rhône s'implique de plus en plus dans les projets liés à la Nature en Ville sur son territoire, dans un contexte de changement climatique auquel l'espace urbain va devoir s'adapter.

Un partenariat recherche et développement entre le Centre d'études et d'expertise sur les risques, environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Institut national de recherche agronomique et environnement (Inrae) et le Département a débuté fin 2021 et permettra de constituer un outil opérationnel d'aide à la conception de projets de végétalisation en ville, adaptés au changement climatique et centrés sur les services écosystémiques rendus par les arbres et arbustes dans les Bouches-du-Rhône. Cet outil SESAME pourra être utilisé en interne pour les projets de végétalisation du Département, mais également être mis à disposition des communes et partenaires de la collectivité.

L'objectif général de SESAME est de permettre un progrès significatif de la gestion des arbres et arbustes en milieu urbain.

La finalisation du projet, prévue pour la fin 2023, permettra :

- La constitution d'une base de données des arbres et arbustes adaptés au contexte bucco-rhodanien, renseignant notamment les services écosystémiques rendus
- La réalisation de fiches espèces et de fiches techniques
- Le développement d'une application web fonctionnelle, proposant à l'utilisateur une liste des 10 arbres et 10 arbustes les mieux adaptés aux critères qu'il aura renseignés pour son projet de végétalisation
- L'organisation d'un séminaire de restitution du projet et de présentation de l'outil

CHEF DE PROJET CD13: Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: En cours

PARTENAIRES: CEREMA / INRAE

 $\frac{38}{2}$

×

A 2-4 LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE (MISE EN PLACE DE TRAMES NOIRES)

> Impacts négatifs de la pollution lumineuse sur la biodiversité

> Protection des espèces nocturnes

3JECTIF8

- > Réaliser un inventaire de la pollution lumineuse à l'échelle du département
- > Réaliser un inventaire d'espèces nocturnes à fort enjeu de biodiversité
- > Cartographier et identifier les zones de croisement entre pollution lumineuse et enjeux de biodiversité et mettre en place des Trames Noires

La pollution lumineuse se définit comme la présence nocturne anormale ou gênante de lumière artificielle, ayant un impact sur la santé humaine mais également sur la faune et la flore.

Les espèces nocturnes (rapaces, chiroptères, insectes, ...) sont très impactées par nos éclairages artificiels nocturnes qui peuvent notamment :

- Dérégler l'horloge biologique de certaines espèces
- Déséquilibrer les populations, en favorisant certaines et en faisant fuir d'autres
- Donstituer une rupture de certains corridors écologiques

La constitution de Trames noires par le Département, soit des zones caractérisées par une certaine obscurité et servant de corridor écologique aux espèces nocturnes, pourrait être menée selon la stratégie suivante :

▶ Étape 1 : Réalisation d'un inventaire de la pollution lumineuse à l'échelle du département

- > Identification et caractérisation des sources de pollution lumineuse autant sur les espaces publics que privés.
- > Cartographie de la pollution lumineuse.

Etape 2 : Réalisation d'un inventaire d'espèces nocturnes à fort enjeu de biodiversité

Inventaire de la présence d'espèces nocturnes indicatrices d'un bon état d'obscurité, très sensibles à la pollution lumineuse, ou à enjeu de protection.

) Étape 3 : Cartographier et identifier les zones de croisement entre pollution lumineuse et enjeux de biodiversité et mettre en place des Trames Noires

- > Identification des zones où la pression de pollution lumineuse est la plus impactante pour les espèces indicatrices inventoriées.
- > Mise en place d'un plan d'actions afin de diminuer la pollution lumineuse sur un site pilote (sensibilisation des habitants, meilleurs réglage de l'éclairage public, ...).
- > Réalisation d'un guide de retour d'expérience afin de motiver de nouveaux porteurs de projets à la mise en place de Trames noires.

CHEF DE PROJET CD13 : Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: Moyen terme

A2-5 | QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES ESCALES FLUVIALES

NJEUX

- > Développement durable et transition énergétique
- > Réduction des nuisances et impacts environnementaux
- > Paysage
- > Intégration de critères environnementaux aux marchés publics

JECTIF

- > Viser la qualité environnementale et paysagère dans les travaux d'aménagement
- > Promouvoir un développement touristique respectueux de l'environnement et des habitants

JET OB,

Le projet de développement de la croisière fluviale en Provence, impulsé et coordonné par le Département des Bouches-du-Rhône, a inscrit dans ses objectifs l'ambition de faire de ses escales des sites à haute qualité environnementale.

Cette ambition doit se décliner au sein des trois volets du projet :

- Aménagements à flot
- Aménagements à terre
- Offre touristique globale et responsable

Ce projet se construit dans le cadre d'un partenariat élargi et d'une collaboration étroite entre l'ensemble des partenaires concernés, notamment entre collectivités (regroupées au sein du Syndicat mixte Provence fluviale) et gestionnaires du Domaine Public Fluvial.

4 escales sont concernées : Tarascon, Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Martigues.

L'aménagement des zones d'accueil autour des appontements fluviaux doit ainsi prendre en compte des éléments de qualité environnementale.

Ce principe doit être intégré au programme de travaux qui constituera le socle des marchés de maîtrise d'œuvre, notamment :

- Liaisons douces entre zones d'escale et centres-villes, connexion aux itinéraires cyclables ;
- Aménagement durable (traitement paysager avec espèces endémiques, biodiversité, matériaux durables et pérennes, limitation de l'imperméabilisation...).

CHEF DE PROJET POUR LE CD13 ET LE SMPF : Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche

PARTENAIRES : Communes et EPCI- Compagnie nationale du Rhône (CNR) + partenaires Contrat d'avenir (Région, ADEME)

PLANNING: Court terme

 $\underline{40}$

A 2-6 | RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DANS LES PORTS DÉPARTEMENTAUX

INJEUX

> La biodiversité sous-marine dans les ports départementaux

BJECTIFS

> S'engager vers l'obtention de la certification innovante "port actif en biodiversité"

Au-delà des seules activités humaines, les masses d'eau portuaires sont également le creuset de la vie animale sous-marine qui est fragile. Les études scientifiques montrent que plus de 90 % des larves de poissons peuvent être anéanties par leurs prédateurs.

Pour favoriser la biodiversité de la vie animale sous-marine, le Département a conduit il y a quelques années, avec le concours d'une société spécialisée, un projet expérimental d'installations d'habitats artificiels sous les quais des ports de Carro et de La Ciotat. Ces refuges permettent ainsi aux larves de se protéger de leurs prédateurs dans leur période de développement.

Un suivi scientifique de cette expérimentation est assuré toute l'année et donne des résultats concluants sur la biodiversité marine.

Le Département a ainsi financé en 2018 une étude opérationnelle de solutions techniques de préservation de la biodiversité, pouvant être installées sur les ports départementaux.

Après l'obtention de la certification "Ports Propres", au terme de la démarche qu'il a initiée en 2020, le Département souhaite s'engager vers l'obtention de la certification innovante "port actif en biodiversité" qui ferait des ports départementaux des lieux privilégiés de restauration écologique.

Cette démarche s'appuiera sur les conclusions de l'étude que le Département a réalisée en 2018, définissant pour chacun des ports, les solutions techniques les plus adaptées à mettre en œuvre.

2024 : Définition des actions

2025 : Mise en œuvre des actions de préservation

2026 à 2028 : Suivi

CHEF DE PROJET : Service Maîtrise d'Ouvrage de la Direction des Routes et des Ports **PARTENAIRES :** Direction des routes et des ports, Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche

PLANNING: Moyen terme

A 2-7 | SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC À LA DÉSIMPERMÉABILISATION

NJEUX

> L'imperméabilisation des sols et ses conséquences dans un contexte de changement climatique

BJECTIF

- > Sensibiliser le grand public à une meilleure gestion des eaux pluviales en alternative au réseau pluvial
- > Lutter contre les îlots de chaleur par la désimperméabilisation et la végétalisation des parcelles privées
- > Éduquer le grand public sur la notion de bassin versant, de ruissellement des eaux pluviales
- > Informer sur l'impact de l'imperméabilisation et les bénéfices d'une meilleure gestion des eaux pluviales et de la végétalisation
- > Sensibiliser sur le rôle de chacun

Déroulé du projet : **Phase 1 :** dresser

Phase 1 : dresser un état des lieux des perceptions des citoyens sur les enjeux de l'eau

Phase 2 : concevoir et élaborer l'outil interactif permettant de tester virtuellement les effets de l'imperméabilisation/désimperméabilisation

Phase 3 : élaborer des fiches conseils grand public pour désimperméabiliser et végétaliser

Phase 4 : participation citoyenne pour tester l'outil et retours d'expériences

Calendrier: L'appel à projet de l'Agence de l'eau est ouvert jusqu'au 31 janvier 2022. Il est possible de prendre rang avec un dossier pas tout à fait finalisé. Il devra être finalisé d'ici le mois de mars (décision d'aides de l'AE en avril). Le projet doit se dérouler entre avril 2022 et le 31 octobre 2023. Le taux d'aide de l'AE peut aller jusqu'à 70 %. Un 3° AAP eau et participation citoyenne devrait être lancé fin 2022.

Appréciation de l'AE: l'échange technique sur le principe de l'action est accueilli favorablement par l'AE. La proposition entre parfaitement dans le cadre de l'AAP.

CHEF DE PROJET CD13: Service environnement et aménagement du territoire

PARTENAIRES : Agence de l'Eau

PLANNING: En cours

42

DESCRIPTION DU PROJET

A2-8 | ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES AU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

ENJEUX

- > L'adaptation de nos lieux de vie, urbains notamment, au changement climatique
- > Le renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire
- > Une prise en compte renforcée de la biodiversité dans la gestion du réseau routier
- > L'amélioration de l'insertion paysagère des installations

JECTIFS

Inciter et accompagner les communes du territoire à une meilleure prise en compte du paysage et de la biodiversité dans leurs aménagements

Ce programme existe depuis près de 50 ans ; longtemps centré sur le label Villes et Villages Fleuris, son animation constitue à la fois un outil d'accompagnement des collectivités pour mieux intégrer le cadre de vie dans leur stratégie d'aménagement et un outil de valorisation des démarches déjà effectives.

Déjà labellisées Département Fleuri en 2013, puis 2018, les Bouches-du-Rhône sont souvent citées en exemple au niveau national pour l'accompagnement complet proposé aux communes, mais aussi pour l'initiative originale du concours des collèges fleuris.

La végétalisation, et plus globalement un cadre de vie de qualité, n'est pas qu'une question d'attractivité d'un territoire. L'intégration du végétal dans le tissu urbain remplit différentes fonctions esthétique, sanitaire, environnementale, économique, sociale...

Ce programme s'élargit aujourd'hui à une démarche responsable transversale auprès de l'ensemble des partenaires du territoire et fait partie intégrante de la stratégie générale vers un tourisme responsable.

Accompagner au cadre de vie et à la végétalisation, et ce, au-delà des aménagements publics, s'impose donc comme une évidence :

- Aux professionnels du tourisme, institutionnels et privés, tels que les hébergements touristiques, les restaurants, les prestataires de loisirs, etc.
- Aux citoyens en devenir comme les collégiens,
- Aux habitants, en les incitant à participer au projet municipal par exemple.

DESCRIPTION DU PROJET Le programme était jusqu'alors au service du label Villes et Villages Fleuris, aujourd'hui le label devient un outil au service du programme. Cette démarche d'élargissement au cadre de vie suscite également l'intérêt des autres destinations labellisées Département Fleuri comme du Comité National des Villes et Villages Fleuris.

Ce programme se déroule au travers de concours, mais également d'outils d'accompagnement aux communes.

1. DES CONCOURS INCITATIFS

Concours des communes villes et villages fleuris

Provence Tourisme organise, anime et accompagne les communes souhaitant aller vers la labellisation. Ce concours permet de valoriser les efforts faits par la municipalité en matière d'aménagement, d'espaces verts, de protection de l'environnement et de candidater au label Villes et Villages Fleuris.

Cible : communes non encore labellisées Villes et Villages Fleuris.

Sont ainsi évalués le patrimoine végétal (diversité botanique, qualité d'entretien et mesures de protection, renouvellement, créativité et harmonie), la gestion environnementale et la qualité de l'espace public (actions en faveur de la biodiversité, des ressources naturelles, de la qualité de l'espace public) au sein des différents espaces du territoire communal. Un regard particulier est également porté sur les jardins familiaux, véritable outil encourageant la préservation des paysages, l'alimentation de qualité et la biodiversité.

Concours communes thématique écoresponsabilité

Dans le cadre de notre engagement pour un tourisme responsable, il est proposé d'organiser un concours annuel, ouvert à toutes les communes du territoire, lié au cadre de vie, mettant en lumière un thème précis de l'éco-responsabilité. Ces thèmes font écho aux critères du label Villes et Villages Fleuris : les communes avancent donc sur leur labellisation et leur prise de conscience écoresponsable.

2021 traitait de l'implication des habitants dans le cadre de vie, thème étroitement lié à la notion d'hospitalité.

En 2022, le thème de la lutte contre le changement climatique est proposé.

Cible: Toute commune du département

Concours professionnels du tourisme

En complément des programmes de labellisation écoresponsable des hébergements et restaurants (labels Clef Verte et label Ecotable), il est proposé un concours ouvert aux professionnels concernés qui disposent d'un jardin, espace vert, accessible à leurs clients.

Thèmes possibles du concours : Biodiversité – Végétalisation (ombrage naturelle, esthétique, espèces adaptés ...) – Alimentation (potager, verger ...) – Gestion durable (insecticide, herbicide, arrosage ...) – Sensibilisation des clients.

Cible : hébergements touristiques

Ce concours peut également être proposé aux autres partenaires touristiques : acteurs culturels, prestataires de loisirs, sportifs, etc.

2. DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Au-delà de l'accompagnement que constituent les visites du jury qualifié lors des campagnes de concours, visites qui font l'objet de rapports de synthèses, Provence Tourisme propose aux communes qui le souhaitent des accompagnements sur mesure à l'amélioration de leur cadre de vie : diagnostics, visites conseils, réunions d'échanges.

L'atelier technique, qui précède la cérémonie de palmarès chaque fin d'année, est ouvert aux élus comme aux techniciens de l'ensemble des communes des Bouches-du-Rhône, qu'elles aient participé ou non aux concours, qu'elles soient labellisées Villes et Villages Fleuris ou non. Il propose des interventions de spécialistes sur le thème annuel, celui du concours thématique écoresponsabilité. Il permet de s'informer, se former, d'échanger les bonnes pratiques.

Des guides pratiques téléchargeables sur le site myprovence.pro viennent compléter ces temps d'accompagnement :

- Petit guide de plantation et d'aménagement des communes des Bouches-du-Rhône
- Accueillir au jardin guide pour les professionnels du tourisme des Bouchesdu-Rhône
- Le chemin des paysages guide conception d'un itinéraire de découverte du patrimoine paysager
- ▶ Un jardin en Provence guide plantation des Bouches-du-Rhône, une sélection de 100 plantes tolérant la sécheresse
- L'eau en Provence comment mieux gérer l'eau dans les espaces verts
- Le label villes et villages fleuris pour un cadre de ville et de vie

CHEF DE PROJET CD13: Provence tourisme

PARTENAIRES: Le jury départemental est composé de Provence Tourisme, de techniciens de communes fleuries, d'un paysagiste, de la Direction de l'Environnement, des Routes, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), de personnalités référentes.

PLANNING: En cours

AMBITIONS

UNE TRANSITION VERS
DES FILIÈRES DURABLES
INTÉGRANT PLEINEMENT
LES ENJEUX
DE BIODIVERSITÉ

NJEUX

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

> L'adaptation nécessaire du modèle agricole au changement climatique, avec ses conséquences sur la gestion de l'eau, le développement de nouveaux ravageurs des cultures et la nécessité de mettre œuvre de nouvelles pratiques (nouvelles variétés, cultures associées, gestion fine des ressources...)

- > L'alimentation, alors que les exploitants devront de plus en plus répondre à une demande locale d'aliments frais, de saison et produits dans le respect des ressources et de la nature.
- > La dépendance des exploitations aux infrastructures agro-écologiques
- > Les pollutions ponctuelles ou diffuses issues de l'agriculture, essentiellement liées aux cultures céréalières, viticoles ou fruitières, notamment au niveau des produits de désherbage que l'on peut retrouver ponctuellement au niveau des cours d'eau ou des nappes, mais sans commune mesure avec ce que l'on peut observer dans les départements du nord ou de l'ouest de la France.

BJECTIFS

> Installer, accompagner et certifier les exploitants agricoles vers des modèles agro-écologiques : bio, Agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental, Demeter, Nature et Progrès...

Ce projet repose sur trois piliers :

L'installation d'agriculteurs dans le cadre de démarches agroécologiques

Il s'agit d'accompagner les jeunes au démarrage de leur activité et les encourager à s'engager dans une démarche de production vertueuse (transition écologique, vente en circuit court, bonnes conditions de travail). Si les exploitants répondent aux critères, ils peuvent bénéficier d'une aide à la trésorerie. Cette mesure existe mais reste à valoriser davantage. Elle est dotée d'un budget de 150 k€/an.

Le soutien aux investissements pour le développement de l'agriculture biologique

Ce dispositif de soutien à l'agriculture biologique a pour but d'inciter les exploitants à produire "bio" en compensant leurs plus faibles rendements par des aides à l'investissement permettant d'améliorer leur efficience. Sont concernés les exploitants souhaitant se convertir ou maintenir leur exploitation en « bio ». Cette mesure est dotée d'un budget annuel de 300 k€.

ESCRIPTION DU PROJET

L'incitation des agriculteurs à la certification HVE dans le cadre de démarches collectives de filières

L'objectif de cette action nouvelle est d'inciter les exploitants à faire évoluer leurs pratiques pour atteindre la certification HVE dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture et les filières. A la différence de la certification en agriculture biologique, la certification HVE prend en compte notamment les infrastructures agro-écologiques présentes sur l'exploitation, facteurs de biodiversité. Par ailleurs cette certification entre dans les critères de la loi Egalim (50% de produits durables en restauration collective scolaire). Cette action est dotée d'un budget de 50 k€, pouvant permettre le financement des frais de certification.

CHEF DE PROJET : Direction de l'agriculture et des territoires

PARTENAIRES: Chambre d'Agriculture et Agribio13.

PLANNING: En cours

OB IET OB

 ${f 5}$

A3-2 | PROJET "FRUITS EN VILLE"

- > Tester de nouvelles formes d'agriculture innovantes en zone urbaine ou périurbaine, économiquement viables, susceptibles d'approvisionner des circuits de proximité et répondant aux enjeux du changement climatique.
- > Répondre au déficit important de fruits commercialisés en circuits courts notamment en agriculture biologique, alors qu'un marché important peut-être capté, à la fois en quantité, en qualité et en originalité.

- > Définir les conditions économiques, sociales et environnementales de l'installation d'exploitations urbaines ou périurbaines en circuit court, en agriculture biologique, axées sur une production fruitière diversifiée et pouvant répondre à la demande de consommateurs urbains sur la plus grande partie de l'année.
- > Accompagner une ou deux exploitations fruitières diversifiées en circuit court avec un atelier maraîchage complémentaire permettant des productions sur la plus longue période possible dans l'année, en agriculture biologique, économes en intrants et en ressources notamment en eau, et présentant un intérêt démonstratif et d'essaimage.

Alors que la recherche d'un foncier départemental adapté à ce type de projet se poursuit, une opportunité d'acquisition foncière à Sainte-Marthe (Marseille, 14°), nous a conduits à imaginer un verger périurbain expérimental sur ce parcellaire privé d'une superficie de 1,98 ha.

Afin de mener à bien le projet « Fruits en ville » sur la période 2020-2023, deux conventions ont été votées en juillet 2020, l'une avec la Chambre d'agriculture et l'autre avec l'exploitant, définissant le rôle des signataires.

Le Département assure l'administration générale du projet et mobilise les ressources financières pour l'animation technico-économique et le suivi scientifique du projet via un partenariat avec la Chambre d'agriculture mais également pour le suivi technique individuel et le matériel végétal nécessaire à l'expérimentation auprès de l'exploitant.

La Chambre d'agriculture anime le projet à travers toutes les phases : préalables, mise en œuvre et suivi.

L'exploitant met en place le verger et cultive les parcelles en agriculture biologique en acceptant un protocole de suivi, la communication des résultats, des visites du site par des agriculteurs, des institutionnels et des scolaires, et assure les suivis «biodiversité».

Une première partie du verger constituée de fruitiers « exotiques » (agrumes, avocatiers) a été plantée en mars 2021 et le reste (l'essentiel de la parcelle) en janvier 2022 avec des espèces plus classiques (pommiers, pruniers, abricotiers, grenadiers...).

A terme, ce site pourra constituer un lieu de démonstration pédagogique mettant en exergue auprès d'un large public une agriculture originale et innovante, économiquement viable, approvisionnant les circuits de proximité et favorable à la biodiversité.

CHEF DE PROJET : Direction de l'agriculture et des territoires

PARTENAIRES: Département, Chambre d'agriculture, organismes techniques.

En Copil, se rajoutent Métropole Aix-Marseille-Provence, associations, Ville de Marseille...

PLANNING: En cours

A3-3 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES

ENJEU

- > Environnemental: à l'échelle mondiale, le gaspillage alimentaire émet autant de gaz à effet de serre qu'un pays dont le niveau d'activité se situerait en 3e position juste après celui de la Chine et des USA, entre autre du fait de l'énergie nécessaire pour produire, transformer, conserver, emballer, transporter... C'est également un gaspillage de ressources naturelles conséquent et notamment d'eau;
- > Économique: le gaspillage alimentaire est inévitablement un gaspillage d'argent et il coûte cher : entre 12 et 20 milliards d'euros par an en France soit l'équivalent de 159 euros par personne pour les seuls ménages ;
- > Éthique et social: jeter de la nourriture est d'autant plus inacceptable dans la perspective d'une crise alimentaire mondiale, mais aussi dans le contexte social actuel propre à chaque pays y compris en France où l'on estime qu'1 personne sur 10 a du mal à se nourrir.

ECTIFS

DESCRIPTION DU PROJET

- > Réduire de moitié le gaspillage alimentaire produit dans les cuisines des collèges publics des Bouches-du-Rhône
- > Favoriser, le tri, la collecte et la valorisation des bio-déchets

Le Département des Bouches-du-Rhône est fortement engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets.

En amont de la production de déchets :

- Il propose des actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable par le biais du guide des actions éducatives et des animations réalisées par le service conseil métiers des collèges ;
- Le personnel de restauration et de direction est formé à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE

Durant la phase de production :

Il propose un accompagnement sur l'organisation du service de restauration, les techniques culinaires, les techniques de dressage, l'utilisation de denrées de qualité permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

En aval de la production de déchets (le déchet est là) :

- Il accompagne les collèges qui le souhaitent dans la mise en place de campagnes de pesée et la réalisation d'un plan d'action pour réduire le gaspillage alimentaire;
- Il éduque les élèves au tri des biodéchets et des emballages ;

RIPTION DU PROJET

- Il permet aux 78 cuisines des collèges produisant plus de 10 tonnes de bio-déchets par an sur les 125 cuisines autonomes de disposer d'un marché global et initiateur pour la collecte, le transport et la valorisation de leurs bio-déchets. Ce marché a été lancé en mai 2021. Son montant annuel s'élève à 400 000 € TTC.
- Il permet la réutilisation des excédents de production en équipant les collèges publics de cellules de refroidissement dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE
- Il favorise le tri des bio-déchets en rénovant les zones de retour plateaux et/ou en équipant les collèges de tables de tri mobiles dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE

CHEF DE PROJET : Direction de l'éducation et des collèges

PLANNING: En cours

A3-4 PÊCHE LOCALE DURABLE

ENJEUX

> Impact de la pêche locale sur les ressources halieutiques et la biodiversité marine

BJECTIFS

- > Soutenir la pêche locale durable
- > Préserver la ressource halieutique et la biodiversité

IIPTION DU PROJET

Le Département intervient pour impulser les projets sur son territoire à travers:

> Le soutien à la pêche locale et artisanale avec 4 dispositifs financiers pour :

- La modernisation des navires (sécurité à bord, hygiène des produits, modernisation de la propulsion...)
- La modernisation des installations conchylicoles
- L'achat de matériel à terre pour la vente locale
- L'aide à l'installation des nouveaux pêcheurs via l'achat d'un premier navire d'occasion

> L'aide à la structuration de la filière

> La sensibilisation du grand public à la pêche locale et aux circuits courts

Il semble nécessaire d'effectuer un travail important de sensibilisation du grand public aux circuits courts et aux problématiques de la pêche locale via le projet PESCOMED qui consiste à la mise en place d'actions de valorisation de la ressource marine et de la pêche durable sur le territoire du Parc National des Calanques.

> L'impact de la pêche amateur

- Une opération de sensibilisation des pêcheurs de loisirs pour rappeler les règles de prélèvements (quantités, quotas, tailles, interdictions temporaires de pêche).
- L'aide à la lutte contre le braconnage avec une aide à la mise en place de moyens nautiques de surveillance et d'intervention pour le service Service police, le Parc marin de la Côte bleue, le Parc National des Calanques...
- La participation au projet du GIS Posidonie portant sur "La cohabitation entre les pêches de loisirs et les Aires Marines Protégées en Méditerranée Nord-Occidental" avec comme sites d'études, entre autres, le Parc Marin de la Côte Bleue et le Parc National de Port-Cros.

SCRIPTION DU PROJET

> La sauvegarde d'une espèce emblématique locale : l'anguille

Face au déclin des populations de poissons migrateurs, le Département s'implique à différents niveaux pour préserver l'espèce :

- Membre du Comité de gestion des poissons migrateurs qui se réunit une à deux fois par an dans l'optique de valider et piloter le PLAGEPOMI (plan de gestion) et se positionner sur la réglementation en vigueur.
- ▶ Subventions annuelles à l'association MRM Migrateurs Rhône-Méditerranée qui intervient sur la connaissance et la préservation des poissons migrateurs.
- Au titre de sa politique de gestion des espaces naturels sensibles en Camargue, un plan d'actions est mis en place pour préserver l'espèce, notamment via des relevés écologiques et les conditions pour la délivrance des Autorisations d'occupations temporaires. Cette action pourrait être valorisée sur le territoire de l'Etang de Berre en tant que partage d'expérience.

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire Direction de l'agriculture et des territoires

PARTENAIRES : Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche Direction de la forêt et des espaces naturels, Direction des routes et des ports, Direction des relations internationales et des affaires européennes, Direction de l'agriculture et des territoires + Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), Métropole, Structures de gestion, Associations

PLANNING: Court terme

A3-5 PROJET BIAM CITÉ DES ENERGIES

NJEUX

> La recherche dans le domaine des énergies renouvelables dites «bas carbone»

OBJECTIFS

20

> Promouvoir, transférer et valoriser l'excellence de la recherche du CEA dans le domaine des énergies renouvelables

Le rapprochement entre recherche fondamentale de niveau international et recherche finalisée améliore la compétitivité des entreprises locales et le développement des filières industrielles dans le domaine des énergies renouvelables.

Cette volonté s'inscrit à la fois dans l'objectif ambitieux fixé au CEA par le gouvernement de travailler à la réindustrialisation du pays par le biais de l'innovation et dans la stratégie régionale de l'innovation.

Les thèmes de recherche développés au BIAM (Bioscience et biotechnologie Institute of Aix-Marseille) s'inscrivent dans le contexte de la transition énergétique et du développement durable et visent à explorer les mécanismes moléculaires d'adaptation d'organismes modèles (plantes, algues et bactéries) aux changements environnementaux.

Le projet "Cité des Énergies" est né des compétences historiques du CEA Cadarache et de la volonté de ses équipes de rester au meilleur niveau de la recherche internationale, tout en se tournant vers le support technologique aux entreprises, notamment dans les domaines du solaire, de la biomasse et des technologies pour l'énergie et l'environnement.

CRIPTION DU PROJE

L'objectif de la phase 8 du projet, inscrite au contrat d'Avenir 2021-2027, est de poursuivre la dynamique en cours. Après la phase immobilière (phase 3 et 4 -2014-2020), il est proposé de conforter la phase d'investissement en équipements mi-lourds (phase 7 – 2014-2020).

En effet, l'ensemble des thématiques de recherche du BIAM repose sur des techniques de pointe, telles que la culture de plantes et d'algues en conditions contrôlées, techniques maîtrisées sur les plateformes Phytotec et HelioBiotec.

Des approches d'imagerie et de biochimie des protéines sont également nécessaires pour l'ensemble des programmes de R&D afin de suivre au niveau cellulaire et moléculaire, la localisation, l'activité et les processus métaboliques impliqués dans les réponses adaptatives de ces espèces.

CHEF DE PROJET : Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche

PLANNING: Moyen terme

ENJEUX

> Une agriculture et une pêche durables qui répondent aux attentes de la société et des consommateurs

3JECTIF

> Soutenir la filière de la gastronomie, depuis le producteur jusqu'au restaurateur en valorisant le bien manger, la qualité, la préservation de l'environnement, l'identité culturelle du territoire

La filière gastronomie regroupe différentes dimensions depuis le producteur de terroir jusqu'à l'agence évènementielle ou le TO qui valorise les circuits thématiques... Le Département des Bouches-du-Rhône a fait de la gastronomie un axe fort de développement durable. Expression de l'identité du territoire, la gastronomie permet de soutenir la production agricole et le maintien du foncier, de renforcer l'attractivité mais aussi de soutenir le développement économique et la création d'emplois.

Un réseau de talents

En 2019, le Département lance MPG2019-Année de la Gastronomie en Provence. Sous le parrainage du chef triplement étoilé Gérald Passedat, l'année est ponctuée de 1 100 événements gastronomiques sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

Provence Tourisme, en charge du projet, a alors souhaité avoir une connaissance fine des acteurs de la gastronomie. En 2018, la création d'un réseau des talents est ainsi amorcée avec l'ensemble des partenaires locaux : Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, association Gourméditerranée, Fédération des vignerons indépendants, Fédération des caves coopératives Intervins Sud-Est, Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, CCI Aix-Marseille-Provence, CCI du Pays d'Arles. Ce réseau constitue la pierre d'angle des manifestations de Marseille Provence Gastronomie.

La Vallée de la Gastronomie

La Vallée de la Gastronomie est un projet interrégional réunissant deux régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté) et deux départements (le Gard et les Bouches-du-Rhône). Il consiste en la promotion d'offres touristiques ayant trait à la gastronomie sur un territoire s'étendant de Dijon à Marseille, le long de la Saône et du Rhône.

La Vallée de la Gastronomie est une marque attribuée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux prestataires qui s'engagent à rejoindre le projet. Provence Tourisme développe donc cette offre sur le territoire départemental et coordonne le groupe de travail sur l'offre, notamment afin d'intégrer plus de critères environnementaux dans la sélection des offres.

La création d'un Food Lab

Depuis quelques années, la dynamique de rencontres organisées avec un ensemble d'opérateurs de la filière gastronomie a permis l'émergence de nouveaux produits et services. Il s'agit d'organiser ce mouvement à travers la création de lieux ou d'évènements qui permettront ces temps d'expérimentations, de valorisation et de rencontres.

MPG (Marseille Provence Gastronomie)

MPG est un évènement annuel impulsé par le Département des Bouches-du-Rhône et mis en œuvre par Provence Tourisme. Il répond à l'objectif de défendre une production agricole de qualité, mais aussi des artisans et cuisiniers qui, par leur savoir-faire valorisent le bien manger et la culture culinaire du territoire. Les évènements de MPG sont écoresponsables (démarche de certification ISO20121 en cours)

Le Grand Repas

En 2021, Provence Tourisme a participé pour la première fois au Grand Repas, un évènement national permettant de sensibiliser à l'importance du bien manger, local, de saison, et au vivre-ensemble. Le principe : une fois par an, un parrain local (chef cuisinier) partage un menu conçu à base de produits locaux et de saison à tous les acteurs de la restauration collective et traditionnelle locale. En 2022, un travail avec l'association animatrice du projet et ADN Tourisme, fédération des institutionnels du tourisme, a permis d'approfondir la dimension responsable de l'opération, notamment en termes de gestion des déchets et du zéro gaspi.

CHEF DE PROJET : Provence tourisme

PLANNING: En cours

60

ESCRIPTION DU PROJET

A3-7 | STRUCTURER ET VALORISER UNE OFFRE TOURISTIQUE RESPONSABLE

NJEUX

- > La formation des acteurs touristiques et la sensibilisation des touristes aux problématiques et enjeux de la préservation de la biodiversité
- > La promotion de l'image du département autour d'une identité forte de la Provence et de la Méditerranée

BJECTIFS

> Coordonner, animer et valoriser la marche vers la transition écologique des professionnels touristiques du territoire

Avec 89,3 millions de visiteurs internationaux en 2018, la France est la première destination touristique au monde. La crise sanitaire a bien montré que le tourisme constitue un levier majeur dans l'économie du pays, avec 7,4% du PIB en 2018. Cependant, les activités touristiques de loisirs et d'affaires émettent des gaz à effet de serre (GES) et ont ainsi un impact significatif sur le changement climatique. Plus des trois quarts de ces émissions (77%, soit 91 MtCO2e) sont générés par le transport, dont 68% de transports aller-retour pour se rendre sur le lieu de séjour. L'hébergement, les achats de biens et la restauration représentent 20% des émissions totales (Etude ADEME – 2021).

Afin de réduire ces émissions, plusieurs pistes sont évoquées : la sobriété qui vise à diminuer une activité (longueur d'un trajet, nombre de visites, quantité de biens achetés, etc.), l'efficacité énergétique (baisse de la consommation), et enfin la diminution de la quantité de carbone émise par unité d'énergie utilisée.

1. Le label Clef Verte

Aux hébergements seront proposés des accompagnements vers le label Clef Verte. Développé en France depuis 1998, ce label est le premier écolabel pour les établissements touristiques en France. Il est rattaché au label Green Key, 1^{er} écolabel international pour l'hébergement touristique.

L'éco label Clé Verte engage l'hébergement dans une démarche environnementale performante avec pour objectif d'évoluer en permanence vers de meilleures pratiques. Mise en œuvre d'une démarche socialement responsable, gestion intelligente des déchets (réduction à la source, collecte et recyclage), maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, achats responsables, sensibilisation de la clientèle... sont autant de critères du label Clef Verte pris en compte par les établissements labellisés.

2. Le label Ecotable

Aux acteurs clés de la filière gastronomie, il sera proposé la démarche de progrès Ecotable. Notre alimentation, de l'agriculteur à l'assiette, est responsable de 36 % des émissions de gaz à effet de serre. Depuis janvier 2019, Écotable se donne pour mission d'accompagner la transition écologique des restaurants. Un véritable réseau s'est créé autour du label.

3. Le service d'accompagnement EcoTEMA

Enfin, Provence Tourisme proposera, par le biais de son programme EcoTEMA des accompagnements spécifiques. Ce service s'adresse à tous, institutionnels ou privés, afin d'accompagner au mieux les démarches de progrès éco-environnementales, pour un tourisme responsable et le cas échéant vers des labels.

CHEF DE PROJET: Provence tourisme

PLANNING: En cours

A3-8 L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE CHAMP DE LA BIODIVERSITÉ

> L'insertion par l'activité économique dans le champ de la biodiversité

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail. La direction de l'insertion intervient de façon indirecte sur la biodiversité dans le cadre de l'insertion par l'activité économique en participant à la prise en charge financière des salaires et de tutorat de certains chantiers d'insertion dont le support d'activité concerne la thématique de la biodiversité.

3JECTIF

- > Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA
- > Soutenir des chantiers d'insertion avec de nouveaux supports d'activité liés à la biodiversité

DESCRIPTION DU PROJET

De nombreux chantiers d'insertion ont pour support des activités favorisant le développement durable, particulièrement intéressant pour le public : production et vente de fruits et légumes biologiques, protection des espaces verts et espaces forestiers, ressourcerie, tri et revente de vêtements, récupération et tri de différents déchets, etc.

ESCRIPTION DU PROJE

Quelques exemples de chantiers d'insertion menés dans les Bouches-du-Rhône qui ont un impact direct sur la biodiversité ou qui contribuent à protéger l'environnement :

- Nettoyage, entretien et visite de la Réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat
- ▶ Entretien du réseau fluvial, entretien des voies et espaces publics, ramassage des déchets, collecte hippomobile des encombrants en Pays de Crau
- Production et de livraison de pains biologiques
- Maraîchages biologiques
- ▶ Production et distribution de micro-pousses
- ▶ Transformation et vente de légumes (productions locales) pour les cuisines centrales et clients particuliers.

CHEF DE PROJET: Direction de l'insertion DINSE

PLANNING: En cours

JUEUX

A3-9 | ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES D'ACCUEIL RESPONSABLES

> La formation des acteurs touristiques et la sensibilisation des touristes aux enjeux de la préservation de la biodiversité

- > Une identité touristique départementale autour du tourisme de nature et du tourisme écoresponsable
- > Les espaces protégés au cœur de la préservation de la biodiversité

JECTIFS

> Concilier l'activité touristique et l'environnement, notamment la préservation des espaces naturels

La pression sur les espaces naturels a été aggravée par la crise sanitaire qui a mis en lumière le fort besoin de nature. Les visites des espaces naturels ont explosé. Les clientèles se sont diversifiées, incluant des nouveaux visiteurs, moins aguerris aux codes de bonne conduite, souvent par méconnaissance. Les espaces protégés du territoire se retrouvent ainsi soumis à des pressions encore plus fortes. Comment concilier le développement du tourisme et la préservation des espaces naturels ? Deux axes de travail sont proposés aux gestionnaires d'espaces naturels et aux Offices de tourisme :

1. Les gestionnaires d'espaces naturels protégés

Provence Tourisme propose d'accompagner les gestionnaires d'espaces naturels à des pratiques réellement responsables afin d'accueillir les visiteurs pour qu'ils vivent la nature et la protège. Selon les espaces naturels et la fréquentation, il conviendra d'adapter les stratégies d'accueil : quelle répartition dans le temps et dans l'espace ? Quels espaces fermer ou contingenter ? Quelles pratiques encadrer ?...

Afin d'accompagner les stratégies d'accueils des espaces naturels protégés, l'expertise tourisme de l'agence pourra notamment s'opérer sur la connaissance :

- des flux grâce aux différents outils d'appréhension des flux
- des clientèles et des tendances sociétales grâce aux travaux de suivi des clientèles
- des pratiques des activités de plein air grâce aux partenariats avec les fédérations sportives
- des pratiques d'accueil et d'hospitalité, chez les prestataires touristiques, au sein des structures d'accueil institutionnel

SCRIPTION DU PROJET

Provence Tourisme pourra également accompagner les programmes de gestion des flux en coordonnant à l'échelle du territoire le délestage de certains hot-spots au profit d'espaces moins fréquentés. Enfin, Provence Tourisme accompagnera ces stratégies d'accueil par un relais de communication sur les mesures mises en place par les gestionnaires d'espaces naturels, une sensibilisation au respect de l'environnement et une scénarisation renforcée des plans B.

2. Les Offices de tourisme

La crise sanitaire a rebattu les cartes en matière de tourisme propulsant les résidents au rang de premiers consommateurs de l'offre touristique de leur territoire. S'adresser aux habitants est depuis longtemps une marque de notre politique touristique.

Le tourisme de demain, durable et responsable, ne pourra se construire sans l'implication des résidents. Le lien avec le résident peut prendre forme à plusieurs niveaux : aménager et structurer l'offre en favorisant les produits locaux, les circuits courts ; mettre en avant les bons plans des habitants ; encourager les comportements hospitaliers, mais pas n'importe comment, en respectant les valeurs du territoire, notamment la préservation des paysages, et la qualité de vie des habitants.

Parmi les outils envisagés :

- > Une charte résident/ambassadeur souhaitant participer à la valorisation de la destination, une forme d'engagement moral : partage de l'espace, volonté de préservation des ressources...
- > Préconisé par le Manifeste national pour un tourisme responsable, le symbole de l'information touristique, le I rouge doit passer au vert. En interne, respect de gestes simples sur l'environnement et le développement durable comme fil conducteur de chaque action proposée. Envers les visiteurs : informer et sensibiliser, avec des messages clairs, une communication adaptée, en s'appuyant sur les gestionnaires d'espaces naturels.

CHEFS DE PROJET : Provence tourisme

PARTENAIRES : Direction de l'Environnement, gestionnaires d'espaces naturels : Parc national des Calanques, Parcs naturels régionaux Sainte-Baume, Alpilles, Camargue, Grand Site de France Sainte-Victoire, Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre, Parc Marin de la Côte Bleue, Offices de tourisme du territoire - ADN Tourisme

PLANNING: Court terme

AMBITION

UNE AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ DÉPARTEMENTALE ET DE LA DIFFUSION DE SES ENJEUX AUPRÈS DES PUBLICS

A4-1 | INDICATEURS DÉPARTEMENT VIVANT

ENJEUX

> L'évolution de la biodiversité

ECTIF

- > Créer des indicateurs pertinents à l'échelle du département
- > Poursuivre l'acquisition des données nécessaires
- > Partager les résultats
- > Pouvoir agir en cas de dégradation.

DESCRIPTION

Le contexte d'érosion de la biodiversité concerne notre territoire. Il est nécessaire d'engager des actions en faveur de la biodiversité. Ces actions doivent être monitorées afin de permettre l'évaluation des actions, mais il est également nécessaire d'avoir comme outils des indicateurs qui traduisent l'évolution des pressions anthropiques exercées sur la biodiversité.

Le Département pourrait mettre en place ces différents indicateurs

Étape 1 : identifier les enjeux liés à la biodiversité au regard des activités humaines directes et indirectes.

Ce travail est déjà réalisé et a permis d'identifier les indicateurs pertinents à déployer.

Étape 2 : construire les indicateurs spécifiques.

Ce travail est en cours en collaboration avec l'Observatoire de Provence (DEGPR) et des partenaires compétents (GREC sud, Tour du Valat, Mio, IMBE...).

Un indicateur intégré "Département vivant" sera développé en 2023 avec l'Arbe et la tour du Valat.

Étape 3 : publier et partager les résultats afin de pouvoir engager des mesures correctives si nécessaire.

Travail avec l'observatoire et le Comité scientifiques et techniques

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: Court terme

A4-2 | DIFFUSER LA CONNAISSANCE

NJEUX

L'acculturation des publics aux grands enjeux de la biodiversité

ECTIFS

- > Favoriser la connaissance de la biodiversité locale
- > Contribuer au socle de connaissances
- > Déclencher des comportements respectueux et adaptés

RIPTION DU PROJET

Les projets consistent à réaliser des outils d'information et d'amélioration et de diffusion de la connaissance auprès du grand public, des jeunes et des enseignants, des publics accueillis dans les antennes des CMPPD (Centre médico-psycho pédagogique) et auprès des bénéficiaires du RSA.

Le grand public

Décliner des collections de support de la connaissance papier et numérique tels que les livrets nature de Provence, les 3 atlas (flore, faune, géologie) à destination des enseignants de SVT, le webdoc Nature de Provence (nature-de-provence.fr/) diffusé sur les tablettes des collégiens, l'appli pl@Intnet pour l'aide à l'identification des plantes

Chefs de projet : Olivier Briand, Philippe Susini

Les publics accueillis au CMPPD

Mettre à disposition dans les salles d'attente des 4 centres médico-psycho-pédagogiques (22 000 consultations en 2021) des livres éducatifs (atlas des oiseaux de Marseille, atlas de la flore des Bouches-du-Rhône).

Chef de projet : Le médecin-directeur du CMPPD

Les bénéficiaires du RSA

- > Mettre à disposition des publics bénéficiaires du RSA les livrets nature de Provence dans les salles d'attente des 10 pôles d'insertion.
- > Utiliser comme outil de communication la e-letter à l'attention des bénéficiaires du RSA.

PLANNING: Court terme

A4-3 DIFFUSION DES SAVOIRS

Transmission des savoirs scientifiques aux collégiens

OBJECTIFS

- > Susciter l'appétence et la curiosité pour les métiers scientifiques,
- > Développer l'esprit critique et la méthodologie scientifique à travers des ateliers, des stages en faveur des collégiens et des manifestations scientifiques grand public.

Les dispositifs du Département :

- > Programme Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques : Le Département s'est engagé auprès des établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place du Programme Protis (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques). Ce dispositif favorise l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche de tous les collégiens.
- > Le Prix départemental pour la Recherche en Provence : chaque année, le Département organise une cérémonie afin de mettre en lumière les travaux de recherche issus du territoire et de susciter l'intérêt des sciences auprès des collégiens.

Le soutien aux associations, université et écoles pour la diffusion de la culture scientifique, l'égalité des chances et de genres :

- > Tutorat Echanges Phocéens : dans le cadre du programme Protis, l'Ecole Centrale Marseille accompagne chaque année des collégiens issus de quartiers prioritaires ou en situation de handicap dans leur parcours scolaire et propose des activités culturelles. Ce dispositif est labellisé "Cordées de la réussite".
- > Protis-AMU : la Cellule de culture scientifique d'Aix-Marseille Université propose de nombreux ateliers, stages et animations scientifiques aux collégiens des Bouches-du-Rhône: La nuit des chercheurs, Souk des Sciences, stage Hippocampe...
- > Tous Chercheurs : l'association accueille des classes de collégiens du département pour les initier à la démarche scientifique dans un lieu conçu comme un véritable laboratoire de recherche. Elle propose aux "jeunes chercheurs" de mener une véritable expérimentation scientifique.
- > Cerveau Point Comm: organisation de la "semaine du cerveau" avec animations et conférences dédiées à la compréhension du cerveau.
- > IESF: l'association Ingénieurs et scientifiques de France sensibilise les plus jeunes au métier d'ingénieur.
- > La Fête de la Science : promouvoir la culture et de l'enseignement scientifique à travers ce rendez-vous national annuel. Le temps d'un week-end, le grand public part à la rencontre des chercheurs et de leurs découvertes. Cette fête est organisée par l'association "Les petits débrouillards".
- > ANDROMEDE : l'association sensibilise collégiens et le public scolaire à l'astronomie.

PARTENAIRES: Associations. Aix-Marseille Université

PLANNING: En cours

CHEF DE PROJET : Service enseignement supérieur et recherche

A4-4 | ATELIERS DE BONNES PRATIQUES EN JARDIN COLLECTIF

- > Les pratiques de jardinage responsable des jardins collectifs du territoire
- > Les échanges entre les jardins collectifs des Bouches-du-Rhône

OBJECTIFS

> Soutenir des projets de formations/ateliers de bonnes pratiques de jardinage, respectueuses de l'environnement, proposées gratuitement à des jardiniers de jardins collectifs.

Le tissu associatif bucco-rhodanien est dense. Les nombreux jardins existants sont de typologie, taille et objectifs très variés (jardins partagés, collectifs, ouvriers, familiaux, éducatifs, thérapeutiques...) et présentent des volets environnemental/social/économique plus ou moins développés.

Des projets émergents jusqu'aux structures très expérimentées, parfois avec un salarié spécialisé (en jardinage, en éducation à l'environnement...), le dynamisme est partout bien présent.

Aussi, il semble intéressant de donner les moyens à chaque structure de progresser sur la (les) thématique(s) de son choix, voir liste ci-dessous.

C'est pourquoi, au-delà de l'accompagnement financier déjà en place pour les associations, le Département souhaite proposer une offre de formations gratuites à destination des gestionnaires, animateurs ou adhérents de jardins collectifs pour leur permettre de :

- > Progresser sur le plan technique,
- > Bénéficier de retours d'expérience,
- > S'informer sur de nouvelles pratiques et techniques,
- > Se conforter sur l'aspect règlementaire ou d'accueil de publics ciblés (personnes en situation de handicap, personnes du bel âge...).

À cette fin, le dispositif de l'appel à projets "Apports de connaissances à destination des jardins collectifs des Bouches-du-Rhône", créé en 2019, a pour but de soutenir les acteurs susceptibles de proposer une telle offre de formation.

Les projets retenus doivent proposer un contenu ciblé sur une ou plusieurs des cinq thématiques ci-dessous :

- > La gestion et l'animation d'un jardin
- > La ressource en eau
- > Les gestes techniques au jardin
- > Le compostage et la gestion des déchets
- > Le jardin comme relai de la biodiversité

L'appel à projets a été reconduit pour la période 2021-2022 : 18 projets présentés par 12 associations du département ont été sélectionnés et permettront à de nombreux jardiniers d'améliorer leurs pratiques.

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: En cours

A4-5 AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 13

ENJEUX

> Sensibilisation à la biodiversité des élus et techniciens des collectivités

OBJECTIFS

> Favoriser la prise en compte des savoir par les élus et les techniciens des collectivités territoriales

- > Proposer des sorties nature
- > Développer des contenu pour interventions à l'ATD

U PROJET

L'Agence technique départementale (ATD) a été créée à l'initiative du Département pour exercer deux missions :

- > Assistance technique auprès des collectivités territoriales,
- > Formation et information des élus.

En matière d'environnement les programme de formation concernent essentiellement les thématiques du Développement Durable et des risques naturels et technologiques.

Un rapprochement avec les équipes de l'ATD permettra de construire un programme de formation sur : les enjeux écologiques, les dynamiques du monde, la maitrise des fondamentaux scientifiques, mettre en œuvre la transition, renforcer les expertises...

PARTENAIRES: Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: Court terme

A4-6 | CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ)

NJEUX

La biodiversité et la sensibilisation des jeunes citoyens OBJECTIFS each property of the property of the

Favoriser l'apprentissage à l'éco-citoyenneté pour préserver la biodiversité

Le format du CDJ s'articule autour de 2 axes :

> 6 rencontres pendant le temps scolaire sous forme d'Assemblée à l'Hôtel du Département.

Les Conseillers Jeunes titulaires ont pour mission de travailler sur les axes politiques "Jeunesse" et "Education" à travers les thématiques Citoyenneté, Accès aux Loisirs et Cadre de Vie/Développement Durable. Les Conseillers Jeunes sont amenés à se prononcer sur l'approbation de projets qui sont par la suite labellisés "CDJ" et à prendre part à la valorisation des projets sur les territoires.

Les assemblées sont également l'occasion de faire intervenir des professionnels autour d'enjeux pour la jeunesse comme le devoir de mémoire en 2018 ou l'autisme ou pour un retour d'expérience sur les projets soutenus par le CDJ

> Invitation sur des actions "hors temps scolaire" tout au long du mandat pour représenter la jeunesse aux côtés de l'exécutif départemental.

La thématique de la nouvelle mandature (2022-2024) est "L'Europe". Les conseillers jeunes vont donc travailler en commissions sur différentes thématiques avec une dimension locale et européenne. Une commission "Cadre de vie et environnement" sera composée de 17 conseillers titulaires. Ils travailleront à des propositions pour préserver la biodiversité locale et européenne. Ces propositions seront ensuite soumises à l'ensemble des conseillers jeunes. Ces commissions seront réunies lors des assemblées (4 au total sur 2022 et 2023). Deux conseillers jeunes titulaires ont également la délégation "Environnement", dont la présidente du Conseil départemental jeune.

Un ETP est positionné sur le dispositif.

L'action est co-pilotée par la Déléguée départementale à la Jeunesse et la Déléguée départementale aux Collèges.

Pour le mandat 2022-2024, les conseillers départementaux jeunes sont 56 titulaires et 117 suppléants.

CHEF DE PROJET : Direction de la jeunesse et des sports

PARTENAIRES: Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: En cours

______74

A4-7 | LES COLLÈGES | FLEURIS

ENJEUX

- > Une jeunesse mobilisée pour la biodiversité
- > Un meilleur cadre de vie pour les collégiens
- > Des contenus éducatifs dédiés à la nature et à ses enjeux

OBJECTIFS

Soutenir et valoriser les initiatives pédagogiques contribuant à l'embellissement et à l'appropriation de leur cadre de vie par les collégiens et mobilisant les élèves en faveur de la biodiversité

Le Département des Bouches-du-Rhône, à travers l'action de Provence Tourisme, organise le concours départemental des Villes et Villages Fleuris. Depuis 2010, une catégorie valorise les collèges.

Cette opération, organisée avec la Direction de l'Éducation et des Collèges, s'inscrit dans une volonté de soutenir et valoriser les initiatives pédagogiques contribuant à l'embellissement et à l'appropriation de leur cadre de vie par les collégiens et mobilisant les élèves en faveur de la biodiversité.

Un collège fleuri met en place un projet pédagogique, dans lequel les élèves sont acteurs de leur cadre de vie, organise un projet autour d'un espace végétal et/ou artistique, améliore la qualité de vie au sein de son établissement, agit en faveur de l'environnement, de manière transversale et interdisciplinaire.

Le thème est annuel ou bisannuel (en 2021-2022, «le paysage entre au collège»). En cohérence avec les valeurs et ambitions du concours, cette thématique encourage les élèves dans la découverte, la compréhension et l'appropriation de leur environnement quotidien immédiat.

Le mode opératoire :

1. Inscriptions avant fin janvier via un formulaire en ligne, ouvertes à toutes les classes de collèges qui prévoient un projet pédagogique lié à la thématique proposée, dans le cadre d'une activité en classe ou en club.

Visite du jury

Les collèges recevront la visite des membres du jury départemental durant le mois de mai. Composé de spécialistes de l'éducation et du cadre de vie (paysagistes, botanistes, chargés de mission), le jury a pour mission d'évaluer la cohérence de la démarche et des actions menées. Des élèves ayant participé au projet devront impérativement être présents lors de cette visite.

2. Palmarès et remise des prix

Différents critères sont pris en compte :

- la pédagogie
- l'interdisciplinarité
- l'implication des élèves pendant l'année et la visite du jury
- le travail en groupe et la mixité des élèves
- la méthode (calendrier, outils de suivi du jardin)
- la gestion environnementale
- la valorisation du projet dans le collège et à l'extérieur

Les lauréats sont invités à une journée de remise des prix en juin, pour récompenser l'implication des élèves et des équipes éducatives

Les outils mis à disposition :

Le guide conseil "Des jardins au collège" accompagne dans la construction des proiets.

Les collèges peuvent entrer dans le dispositif PAME du Conseil départemental.

Nombre de collèges participants : 30 environ

CHEF DE PROJET: Provence tourisme

PARTENAIRES: Direction de l'Éducation et des Collèges

PLANNING: En cours

A4-8 | MON COLLÈGE DURABLE

ENJEUX

Éveil des collégiens au respect et à la protection de leur environnement

OBJECTIFS

- > Faire prendre conscience aux collégiens des enjeux liés au développement durable dans leur quotidien au collège
- > Sensibiliser les collégiens au respect de leur cadre de vie dans et hors les murs du collège
- > Positionner les collégiens comme acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie

DESCRIPTION DU PROJET

Des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Service des Actions Educatives proposent des actions éducatives en direction des collégiens de 6e sur la thématique "Mon collège durable". Elles font l'objet d'un guide mis en ligne sur le site du Département en direction de la communauté éducative qui choisit la ou les actions se déroulant durant l'année scolaire.

Janvier : Comité de lecture des projets d'actions des potentielles associations

Février: Validation des projets par le cabinet/Dgs Dépôt demandes de subvention des partenaires retenus

Instruction des demandes de subventions

Mars: Mise en ligne du guide des actions éducatives et Inscription des collèges

Mai: Validation du budget et Rapport CP

Juillet: Commission permanente

Août : Transmission des conventions associations

CHEF DE PROJET : Direction de l'éducation et des collèges

PLANNING: Fn cours

A4-9 | PROJET INOV-BMC (BIO - MED - CHANGE)

La Méditerranée constitue un des pôles mondiaux de biodiversité (18% de la La Méditerranée constitue un des pôles mondiaux de biodiversité (18% de la biodiversité mondiale sur 2 % de la surface des océans) et un lieu clé du changement climatique, avec des taux de réchauffement constatés en surface parmi les plus élevés de la planète. Elle est le siège d'une forte pression anthropique en particulier élevés de la planète. Elle est le siège d'une forte pression anthropique en particulier en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (activités urbaines, industrielles, touristiques, trafic maritime, exploitation des ressources halieutiques...). L'enjeu est donc d'anticiper les impacts sur l'évolution des écosystèmes, tant en termes d'habitats et de peuplements que de maintien et de développement des usages.

OBJECTIFS

> Construire un système d'observation et de suivi de la biodiversité marine en Méditerranée Nord Occidentale en réponse au changement global.

En Méditerranée, la rapidité des changements et la gravité potentielle de leurs impacts sur la faune et la flore montrent qu'il est urgent de mieux connaître les indicateurs physiques et biologiques de ces changements et comprendre leurs interactions. A titre d'exemple : effets de l'acidification sur divers organismes pélagiques (plancton) et benthiques (éponges, coralligène, ressources conchylicoles), arrivée de nouvelles espèces susceptibles de modifier la structure des communautés et d'interagir sur la santé humaine (micro-organismes, phytoplancton toxique, poissons venimeux, méduses...), effets directs et indirects des apports de contaminants (chimiques, plastiques).

Le projet INOV-BMC propose de développer et d'intégrer des outils innovants d'observation de la biodiversité, numériques ou robotisés, de la côte au large, sur une zone côtière allant de Nice à la Camarque (intégrant les zones portuaires) et s'étendant au large vers le centre du Golfe du Lion, la Corse et une large partie du sanctuaire Pelagos.

Le choix de cette zone permet d'investiguer les apports du courant Nord, du Rhône, des Métropoles (Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée et Nice) et le site international d'observation ERIC EMSO1-Antares.

Cette zone englobe de nombreuses Aires Marine Protégées (AMP) en milieu côtier (Parcs nationaux de Port-Cros, des Calanques, Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, Parc Marin de la Côte Bleue, Réserves Nationales de Scandola, des Bouches de Bonifacio etc.) et hauturier (Sanctuaire de cétacés Pelagos).

CHEF DE PROJET: Ifremer/AMU/CNRS/ULN

PARTENAIRE: Département 13 **PLANNING:** Moyen terme

A4-10 | LES AIRES ÉDUCATIVES

NJEUX é

Création d'aires éducatives

OBJECTIFS

> Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,

- > Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- > Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...).

les de des La pro

Une aire éducative est un **petit territoire naturel géré de manière participative** par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un **"conseil des enfants"** et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

La zone de l'aire éducative ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé, elle doit être située sur la commune, à proximité de l'établissement scolaire.

Chaque année, les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'Office français de la biodiversité (OFB) entre mars et juin. L'information est également diffusée aux enseignants par les académies. Cette inscription permet d'être identifié par la cellule d'appui de l'OFB et les partenaires du territoire concerné qui pourront aider à monter le projet et le mettre en relation avec des projets existants, afin que les élèves puissent commencer leur aire éducative dès la rentrée suivante en septembre.

Pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles, un label "aire marine éducative" ou "aire terrestre éducative" est décerné aux établissements qui s'engagent dans la démarche. La labellisation intervient en fin d'année scolaire, au minimum 6 mois après le lancement du projet avec les élèves. Son obtention repose sur le respect de la méthode notamment l'implication des élèves qui décident des orientations du projet.

Pour la première fois en 2021, le dispositif a été ouvert aux collèges. Un appel à projet (en complément de financements de l'OFB) pourrait être lancé pour participer au financement des aires éducatives concernant les collèges du département.

Janvier : Réunion OFB/ARBE

Mars: Lancement AAP 2022/23 auprès des collèges

Octobre: Démarrage aires éducatives

CHEF DE PROJET: Service environnement et aménagement du territoire PARTENAIRES: Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche, Direction de la forêt et des espaces naturels, Direction de l'éducation et des collèges

Partenaires extérieurs : OFB, Agence régionale pour la biodiversité et

l'environnement

PLANNING: Court terme

A4-11 | L'OBSERVATOIRE DES SAISONS (ODS)

ENJEUX

Prise de conscience des impacts du changement climatique sur la biodiversité.

Observation des changements de rythmes saisonniers à travers le monde vivant afin de pouvoir prévoir leur évolution dans les décennies et siècles à venir, ainsi que les conséquences qu'ils engendreront sur le fonctionnement des écosystèmes et la dynamique de la biodiversité (migration et extinction d'espèces notamment) en fonction du changement climatique.

SJECTIFS

Suivre la phénologie d'une liste d'espèces végétales Participer à un projet qui s'inscrit dans une stratégie nationale Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire, Utiliser les apports pédagogiques étudiés en classe

DESCRIPTION OU PROJET Projet de sciences participatives, l'ODS Provence a pour but l'observation des cycles de vie de la nature en lien avec le changement climatique afin de renseigner un observatoire national

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PARTENAIRES: DEGPR DEC + liens ponctuels: COMM, ... Partenaires extérieurs: IMBE AMU, Education Nationale

PLANNING: Moyen terme

A4-12 | SENSIBILISATION DU PUBLIC DES MDS À LA NATURE

ENJEUX

Accessibilité et sensibilisation de publics cible à la nature via le dispositif "Ensemble en Provence"

SJECTIF

- > Elargir davantage le dispositif "Ensemble en Provence" vers la thématique "nature" avec les publics des Maisons départementales de la Solidarités (MDS) : femmes avec enfants dans la précarité, jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).
- > Proposer des sorties nature via les MDS.
- > Développer l'accompagnement social avec des sorties "bien-être, nature et partage de bons moments en famille" afin de resserrer les liens

DESCRIPTION DU PROJET

Le dispositif "Ensemble en Provence" est déjà proposé pour des sorties culturelles ou sportives aux publics des Maisons départementales de la Solidarité (MDS). Cette action consiste à élargir l'offre d'activités vers la thématique "nature".

Cette ouverture vers les autres et la nature en général peut être un moment de respiration pour les familles, femmes et enfants dans la précarité sociale.

Des visites des domaines départementaux du territoire encadrées par des éco-guides pourraient être envisagées.

CHEF DE PROJET: Ensemble en Provence

PARTENAIRES: Référents culture MDS/Directeur, Adjoints sociaux

PLANNING: Court terme

A4-13 | TEAM 13

ENJEUX

DESCRIPTION DU PROJET

La biodiversité et la sensibilisation des citoyens à l'environnement et aux bonnes pratiques Mobiliser les membres du réseau Team 13 sur des missions autour de la thématique environnement (ramassage et tri de déchets, sensibilisation des publics...)

Mise en place en mai 2019 et devenue un dispositif phare de l'engagement de la jeunesse au niveau départemental, la Team 13 a répondu à 102 appels avec près de 900 participations sur les missions citoyennes, solidaires et environnementales proposées par les associations.

OBJECTIFS

Le dispositif permet à ses membres de :

- > S'engager volontairement et sans contraintes
- > Découvrir de nouvelles thématiques
- > S'impliquer pour des causes qui leur sont chères (environnement, solidarité, citoyenneté...)
- > Partager des moments conviviaux et découvrir des initiatives locales
- > Acquérir des compétences

Les jeunes majeurs de 18 à 25 ans et mineurs de 11 à 17 ans, accompagnés d'un parent, peuvent intégrer la "Team 13". Ce réseau est animé par le Département. À l'appel des associations du territoire, qui mettent en place des actions au plus proche des habitants, les jeunes viennent renforcer les équipes de bénévoles sur le terrain.

Accueillis et encadrés par les bénévoles de l'association, les jeunes réalisent des missions d'intérêt général et peuvent valoriser leur engagement dans leur parcours grâce à l'attestation fournie à l'issue de la mission qui vient alimenter, à chaque mission, le "Livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences" délivré lors de l'inscription.

Quelques chiffres

Le réseau est aujourd'hui composé de près de 1000 membres.

En 2019, 83% des appels lancés à la Team 13 l'ont été sur des missions de nettoyage et de prévention.

En 2020, les appels ont augmenté de 83 % (30 en tout) dont 14 % en faveur de l'environnement, les 86 % restant sur des missions solidaires en lien avec la crise sanitaire. Au total, 250 membres se sont mobilisés.

En 2021, le nombre de missions s'est encore développé avec 69 % de missions solidaires et citoyennes et 31 % de missions autour de l'environnement. Au total, 375 membres ont participé aux mobilisations.

CHEF DE PROJET: Direction de la jeunesse et des sports

PLANNING: En cours

AMBITIONS

UN PATRIMOINE
NATUREL AU CŒUR
DE L'IDENTITÉ
DU DÉPARTEMENT
ET DU BIEN-ÊTRE
DE SES HABITANTS

A5-1 | RÉSERVE NATURELLE DE SAINTE-VICTOIRE

NUEUX

Préservation d'un des derniers gisements paléontologiques d'importance de la vallée de l'Arc

JECTIF

- > Préserver un gisement paléontologique majeur
- > Améliorer la connaissance sur les dinosaures (et leur environnement) du crétacé supérieur en Provence
- > Préserver la biodiversité de la réserve
- > Faire connaître les richesses patrimoniales de la Réserve
- > Sensibiliser à la protection des géo-sites

I DU PROJET

Créée en 1994, la Réserve naturelle de Sainte-Victoire s'étend sur 14 ha et sa superficie va être doublée avec l'acquisition par le Département du terrain militaire mitoyen. Cette extension se réalise dans le cadre des objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP). La Réserve naturelle de Sainte-Victoire a été inscrite en 2021 sur la liste verte des aires protégées de l'UICN.

Les missions de la réserve sont :

- > Protection du gisement paléontologique
- > Amélioration des connaissances sur les dinosaures du crétacé supérieur (fouilles programmées annuelles)
- > Inventaires faune/flore et suivis naturalistes
- > Opérations de médiations : aménagement de site, visites guidées, participations à des expositions, congrès, fête de la science
- > Rencontres avec les représentants des activités socio-économiques locales : vignerons de Puyloubier, chasseurs, randonneurs, représentants des activités de pleine nature, fouilles citoyennes...

CHEF DE PROJET : Conservateur de la réserve - Service

PARTENAIRES: Comité consultatif et scientifique de la Réserve

PLANNING: En cours

environnement et aménagement du territoire

A5-2 | LES 24 HEURES DE LA NATURE

INJEUX

Sensibilisation et mobilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité

ECTIF

- > Sensibiliser le grand public à la fragilité des espaces naturels,
- > Faire rencontrer le grand public et les experts en environnement,
- > Susciter auprès du grand public l'envie de connaître le patrimoine vivant de son propre environnement

N DU PROJET

Dans le prolongement de l'opération menée sur la Réserve Naturelle de Sainte-Victoire en 2016 et reconduite en 2022, il s'agit d'organiser chaque année sur un domaine départemental différent un inventaire participatif sur une journée complète : du samedi après-midi au dimanche matin.

En s'appuyant sur un réseau d'experts et de médiateurs (20 spécialistes faunes flore et géologie), une mobilisation de 150 citoyens est sollicitée pour exécuter les inventaires du domaine départemental sélectionné.

Les résultats sont présentés lors des journées du patrimoine suivantes

CHEF DE PROJET : Direction de la forêt et des espaces naturels

Service environnement et aménagement du territoire **PARTENAIRES**: Comité scientifique et technique

PLANNING: En cours

 $\underline{6}$ 87

A5-3 | AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

NJEUX

Orientation des politiques publiques en faveur de la biodiversité

ECTIFS

- > Compléter les données naturalistes (par groupe taxonomiques et par territoire)
- > Soutenir les acteurs naturalistes
- > Susciter des projets d'améliorations des connaissances naturels

De nombreuses associations, gestionnaires d'espaces naturels, organismes de recherche ou simples naturalistes amateurs permettent par leurs actions d'enrichir les bases de données relatives à la connaissance du patrimoine naturel.

Des partenariats ont été noués avec un certain nombre de ces structures qu'il conviendra de pérenniser. Ces collaborations, avec notamment le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed), la Ligue de protection des oiseaux (LPO), le Conservatoire des espaces naturels (CEN), le GCP ou l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie (IMBE) permettront de valoriser les connaissances acquises pour aborder les notions d'enjeux de conservation et de patrimonialité ; elles permettront également avec les leviers spécifiques au Département d'envisager des stratégies par espèces ou par territoire :

- > Compléter certains inventaires dans les secteurs peu explorés,
- > Prioriser des prospections sur des territoires patrimoniaux,
- > Identifier les espèces ou groupes taxonomiques qui devront faire l'objet d'un suivi particulier.

CHEF DE PROJET : Direction de la forêt et des espaces naturels

Service environnement et aménagement du territoire

PARTENAIRES: CBNMed, CEN, LPO, LPED, IMBE,GCP...

PLANNING: En cours

A5-4 | PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES

N IEI IV

Les sports de nature sont à la croisée des enjeux du développement durable et de la santé. Avec ses paysages variés, son climat attractif, ses espaces naturels exceptionnels, le département possède un fort potentiel d'attractivité à rayonnement international qui peut impacter ses milieux naturels.

JECTIF

Positionner le Département comme acteur de référence pour le développement maîtrisé des sports de pleine nature en le dotant d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Cette démarche permettra :

- > Une appropriation et une valorisation des espaces naturels
- > Un développement des pratiques sportives
- > Un développement du tourisme

CRIPTION DU PROJET

La Loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature. Afin de permettre aux Départements d'assumer cette compétence, le législateur a proposé un outil, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et une méthode, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Phase 1 (janvier 2019) : Installation de la CDESI

La CDESI est l'instance où se définissent des solutions opérationnelles et concertées aux problèmes d'accessibilité des lieux de pratiques de sports de nature. L'enjeu est de promouvoir une pratique raisonnée garante de la préservation des espaces naturels en bonne entente entre usagers. Son installation s'est faite en 2019.

Phase 2 (1er semestre 2022): Réunion de la CDESI

Après avoir été installée, la CDESI n'a pas réellement pu fonctionner, affectée par la crise sanitaire. Malgré tout, des études ont pu être lancées sur les sports de nature (randonnée, retombées économiques des activités de nature sur le massif de Sainte-Victoire, entretiens avec les communes littorales...).

Phase 3 (2022-2023): Élaboration du PDESI

Les objectifs du PDESI sont :

- > Identifier des lieux de pratiques sportives, garantir leur accès aux pratiquants et leur pérennisation
- > Assurer que tous travaux ou mesures susceptibles de porter atteinte à ces lieux soient portés à la connaissance de la CDESI pour qu'elle puisse émettre une avis d'opportunité,
- > Permettre aux autorités délivrant les autorisations de travaux de prescrire des mesures compensatoires,
- > Articuler les politiques départementales avec la politique des sports de nature (orientations sportives, Jeunesse, intégration du PDIPR, politique ENS, stratégie Tourisme, SDIS, Handicap...)

CHEFS DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PARTENAIRES: Direction de la jeunesse et des sports

PLANNING: En cours

A5-5 | CENTRE DE RESSOURCES DES SPORTS DE NATURE

NUEU!

La maîtrise des sports de nature est une compétence légale des Départements au travers de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires et du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires, souvent méconnus. Un tel projet permettrait de concrétiser physiquement cette compétence au moment où plus que jamais la population aspire à retrouver la nature et la pratique d'activités de plein air.

BJECTIF

- > Faire connaître le département comme une "station de sports de nature" et proposer un développement conciliant développement et protection
- > Mieux coordonner, mutualiser, améliorer la réactivité face aux évolutions des pratiques pour gagner en cohérence et en efficacité
- > Améliorer le partage d'information
- > Donner une visibilité à la CDESI
- > Évaluer le besoin de mutualisation avec les autres activités de pleine nature

Dans un contexte où les activités sportives de plein air et les activités pédestres dans les espaces publics (randonnée, marche ...) explosent, renforcé par la crise sanitaire, la création d'une entité nouvelle de type centre de ressources sur les sports de nature viendra répondre aux nouveaux besoins.

En partenariat avec les acteurs de l'environnement, du mouvement sportif et du tourisme, cette structure aura pour objectif d'améliorer le partage d'information, de mutualiser les ressources, de faciliter la prise de décision sur les sports de Nature.

Elle s'adressera aux :

- > Pratiquants (associatifs et public): clubs, professionnels, lieux de pratique
- > Acteurs du sport associatif et opérateurs d'activités : accès aux bases de données, aux études disponibles, aux appels à projets...
- > Gestionnaires publics des espaces et des activités.

CHEF DE PROJET: Service environnement et aménagement du territoire

PARTENAIRES: Direction de l'environnement, des grands projets et de la recherche

Direction jeunesse et sports + Provence Tourisme

Partenaires extérieurs : OCDOS, Comités sportifs (Fédération Randonnée...)

PLANNING: Court terme

A5-6 | **JOP 2024** ÉTUDE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

XUELN

Les « Jeux Olympiques durables » sont définis selon trois dimensions : avoir une empreinte écologique limitée, renforcer la justice sociale et démontrer une efficacité économique.

BJECTIFS

La mise en place d'actions partagées, dans un objectif de durabilité et de pérennité de l'accueil des Jeux olympiques sur le territoire. L'étude fournira ainsi aux décideurs différents scénarios tenant compte des changements environnementaux, économiques et sociaux, afin de faciliter l'élaboration de politiques publiques adaptées aux impacts de cet évènement.

Le Département va intervenir pour faire impulser les projets sur son territoire, à travers les actions suivantes :

- > Réaliser des entretiens avec les communes littorales et les structures de gestion
- > Mettre en place un partenariat financier

Étude Prospective Département / AGAM

Afin de pouvoir répondre à ces questions, une analyse peut être menée à travers un Benchmark et des études prospectives sur les précédents évènements comparables à l'accueil des épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024 (autres JO, Compétitions mondiales de voile...).

L'évaluation et l'analyse de la situation, des tendances et des perspectives mettent en lumière les opportunités et les défis à prévoir. En puisant dans les informations fournies par diverses sources, elles étudient l'impact des principaux facteurs qui auront une incidence sur le territoire.

CHEF DE PROJET : Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: Court terme

90

A5-6 BIS JOP 2024 - ÉTUDE ET SENSIBILISATION DES PRATIQUANTS À LA NATURE

NJEUX

La promotion de la biodiversité par les pratiques sportives

JECTIFS

Utiliser le sport comme outil de sensibilisation à la biodiversité et au développement durable auprès de nos publics.

Le Département des Bouches-du-Rhône organise une tournée sportive "La Provence Terre de sports" dans les villes du département labellisées "Terre de jeux 2024".

La tournée s'est déplacée dans le territoire pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo du 26 juillet 2021 au 8 août 2021 et du 24 août au 5 septembre 2021, ainsi que durant quelques évènements sportifs. Cette manifestation a renvoyé une image dynamique et sportive de notre territoire. Au total, 18 dates ont été assurées en 2021. En 2022, la tournée a fait étape dans 4 villes du territoire.

L'objectif est de poursuivre cette tournée dans les villes labellisées "Terre de jeux 2024" (71 communes à ce jour) en créant un véritable village olympique dès le mois d'avril 2022, et ce jusqu'en juin 2024.

La mise à disposition d'un espace permettant de sensibiliser à la préservation de la biodiversité le public de la tournée est possible et envisageable, en y intégrant un aspect "sportif".

Nous avons également la possibilité de sensibiliser les publics collégiens à travers le Plan Voile et Aviron des collèges mais aussi les sections sportives.

CHEF DE PROJET: Direction de la jeunesse et des sports

PLANNING: En cours

AMBITION

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE COMMUNE DITE "ONE HEALTH" ENTRE LES SUJETS DE LA SANTÉ HUMAINE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PRÉSERVATION DES ESPÈCES

A6-1 | SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

ENJEUX

Les transmissions de maladies de la faune à l'homme et le suivi sanitaire 2 enieux :

- > Prévention des zoonoses
- > Amélioration du suivi sanitaire

BJECTIFS

- > Associer étroitement le Laboratoire départemental d'analyses dans le réseau "Surveiller pour agir"
- > Réactiver et dynamiser localement le réseau SAGIR
- > Participer avec le LDA au Réseau "Suivi de la Mortalité Anormale des Chiroptères"
- > Alerter les autorités sanitaires en cas de mortalités anormales

Réseau SAGIR :

Rédiger une convention de partenariat pour l'animation du réseau SAGIR entre l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération de chasse et le Département :

- > Protocole de collecte des animaux morts
- > Analyse et autopsie des animaux collectés
- > Réactiver l'équipe réseau (être prêt en cas de plan d'urgence)
- > Formation pour la collecte des animaux morts
- > Financement des analyses des animaux morts hors "Réseau SAGIR"

Réseau SMAC et ANSES

Convention de partenariat entre le Groupe des Chiroptères de Provence et le Département pour le suivi des chauves-souris mortes :

- > Rédaction d'un guide pour autopsier les chauves-souris
- > Meilleure organisation de la récolte des cadavres
- > Acheminement des cadavres
- > Autopsie au laboratoire et diagnostic pour rechercher les causes de la mort
- > Préparer l'écriture d'un cahier d'autopsie des chiroptères si non existant
- > Prélèvement des organes et constitution d'une organothèque qui pourrait être au laboratoire vétérinaire avant export des tissus
- > Destination finale des tissus pour projets de recherche à identifier au niveau national
- > Valider des procédures et le rôle de chacun

CHEF DE PROJET : Laboratoire départemental d'analyses

Service environnement et aménagement du territoire

PLANNING: Court terme

A6-2 | JARDINS ÉDUCATIFS THÉRAPEUTIQUES

ENJEUX

Le bien être des jeunes confiés au Conseil départemental

BJECTIFS

Proposer aux enfants confiés dans l'urgence au Conseil départemental suite à une situation de crise sociale et familiale des jardins et espaces naturels leur permettant :

- > de s'apaiser grâce au contact avec la nature et la capacité à «planter des racines» littéralement en période de crise
- > de se responsabiliser en s'investissant dans des démarches écologiques et de protection de la nature
- > de s'éduquer sur les ressources naturelles de leur environnement et les manières de le préserver
- > de disposer d'un cadre de dialogue original et serein avec leurs éducateurs et psychologues
- > de se voir valorisés, en prenant soin d'être vivants

RIPTION DU PROJET

La Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille dispose de 13 services accueillant les enfants de 0 à 18 ans selon des modes d'accueil diversifiés. Presque tous les services disposent d'espaces extérieurs qui peuvent servir pour les temps de jeux, de repas en plein air, de rencontre avec les familles...

Chaque service travaille au sein de cet espace sur un projet de "jardin éducatif et thérapeutique" où les enfants sont pleinement associés au choix des cultures et à l'entretien de cet espace.

Plusieurs services ont ainsi des espaces potagers, actifs ou en cours de planification, qui sont autant d'occasion de travailler avec les enfants sur l'éducation au goût, les manières de cultiver tout en respectant la biodiversité et l'environnement (engrais naturels, compost), le cycle de la vie des plantes... selon l'âge et l'intérêt des mineurs.

Ces jardins sont également des opportunités pour aménager les zones extérieures de manière à inciter les enfants à passer du temps dans la nature, en agrémentant les passages et les clôtures.

Ces jardins ont un aspect thérapeutique.

Un jardin thérapeutique et éducatif, comprenant des plantes d'agrément, un potager, et parfois des ressources pour la faune locale (oiseaux, insectes) est un espace naturel apaisant permettant aux jeunes accueillis d'effectuer un travail de soin et de prendre soin de leur environnement, avec un engagement actif pour la préservation de la biodiversité et l'opportunité d'apprendre comment devenir des éco-citoyens. Dans le service "Les Lys" qui accueille des adolescentes de 14 à 18 ans, par exemple, aider les semis à grandir permet de valoriser des adolescentes fragiles, et de les encourager à se remettre à l'activité physique lors de promenades où elles pourront observer les milieux naturels (plage, forêt, montagne), les comparer à leur jardin et proposer d'y introduire de nouvelles espèces. Ce travail s'effectue toujours dans la perspective d'une éducation à la biodiversité.

Enfin, de par leurs intérêts spécifiques, certains mineurs s'intéressent particulièrement à la faune de leurs jardins, qu'il s'agisse d'oiseaux ou d'insectes. Le Pôle d'Accueil et d'Activité de Jour réfléchit actuellement à la pertinence de l'implantation d'un rucher pédagogique au sein de la DIMEF afin de favoriser la pollinisation des espaces verts urbains, et s'investit déjà dans des initiatives citoyennes sur ce sujet dans le quartier où il est implanté.

Le Groupe de Travail "Dimef Eco-responsable" fait office de comité de suivi technique de l'ensemble des différents jardins thérapeutiques et éducatifs et assure une harmonie des objectifs (éducation à la biodiversité, espace de ressource et de soin pour les enfants) au sein de l'ensemble de l'établissement.

CHEF DE PROJET: Direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) PARTENAIRES: Groupe de Travail "Dimef Eco-responsable" réunissant des acteurs des différentes maisons et services de la DIMEF ainsi que des représentants des services support (logistique, finances) et la directrice adjointe aux ressources matérielles et à l'amélioration de la qualité des services.

PLANNING: Court terme

LA PROVENCE DANS MON ASSIETTE A6-3 CHARTE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE **DEPARTEMENTALE**

Le plan Charlemagne fait de l'amélioration de la restauration scolaire un des objectifs prioritaires de la collectivité par le biais du dispositif « la Provence dans mon Assiette » dont la cheville ouvrière est la Charte de la restauration scolaire départementale.

Il permet de répondre aux enjeux d'une alimentation durable, préservant l'environnement, d'une agriculture durable et aux enjeux de santé publique.

OBJECTIFS

- > Une alimentation durable préservant l'environnement en :
 - privilégiant les circuits courts et en recourant à des produits de qualité issus de l'agriculture biologique ou des produits labellisés faisant appel à des exploitations à haute valeur environnementale
- réduisant les emballages plastiques ;
- luttant contre le gaspillage alimentaire et en améliorant la gestion des déchets.
- > Une alimentation durable permettant aux collégiens de devenir consomm'acteurs par le biais d'actions éducatives et de sensibilisation, en améliorant l'accueil et la convivialité au sein des établissements, en offrant une cuisine plaisir synonyme d'une qualité gustative
- > Une alimentation durable en répondant aux enjeux de l'alimentation santé de nos jeunes, en travaillant sur la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle des repas

permet:

La restauration scolaire au collège est un temps important qui contribue au bien-être et à la réussite scolaire des élèves. C'est un moment de convivialité propice à l'éducation au bien manger et à l'environnement. Promouvoir une alimentation de qualité durable

- > une équité alimentaire sans distinction sociale ;
- > un équilibre nutritionnel garant d'une bonne santé;
- > l'éducation au goût par la découverte des patrimoines culinaires ;
- > la sensibilisation des élèves à la protection de la planète par le biais du localisme, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets alimentaires.

Pour toutes ces raisons, le Département a réaffirmé le principe d'une cuisine autonome dans chaque collège public constituant le moyen de proposer aux élèves une cuisine saine et de qualité basée sur la découverte des produits du terroir provençal.

Pour atteindre ces objectifs, l'outil développé par la collectivité est la charte de la restauration scolaire, proposée à tous les collèges désireux d'incarner une cuisine durable de qualité et une consommation responsable.

Actuellement, 113 collèges sur 125 cuisines auto-gérées sont adhérents à la charte de la restauration scolaire.

CHEF DE PROJET : Direction de l'éducation et des collèges

PLANNING: Fn cours

ENJEUX

A6-4 | SENSIBILISATION À LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LA SANTÉ DES ENFANTS

La qualité de l'air a un impact important sur la santé des enfants et de leur familles. Que ce soit en établissement d'accueil du jeune enfant ou dans les logements en quartiers « politique de la ville », il convient d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs et les populations.

BJECTIF

Pour les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

- > Permettre aux établissements d'accueil du jeune enfant de prévenir la santé des enfants par la qualité de l'air ;
- > Sensibiliser les familles habitant les quartiers politique de la ville à la qualité de l'air intérieur.

Pour les logements en quartiers politique de la ville :

> Sensibiliser les familles rencontrées dans le cadre des consultations en PMI et leur apporter des outils et informations afin d'améliorer les problématiques de santé des enfants et de leurs familles.

Pour les structures EAJE Le contrôle de la qualité de l'

Le contrôle de la qualité de l'air intérieur est réglementé. L'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage, précise les mesures qui s'imposent au gestionnaire en la matière (fenêtres, ventilations mécaniques, contrôle...)

Aucune disposition ne concerne la pollution extérieure, qui pourtant, peut avoir un impact sur la santé des enfants puisque l'aération régulière est nécessaire, notamment en période de crise sanitaire et les enfants doivent pouvoir bénéficier d'activités à l'extérieur.

De plus, les possibilités de construction de nouvelles structures et la pénurie immobilière, principalement sur Marseille, amènent les gestionnaires à présenter des projets sur des zones où la pollution atmosphérique est préoccupante. Les implantations proposées, peuvent exposer les enfants, population sensible, à des risques sanitaires avérés, et de façon plus importante que l'ambiance urbaine générale.

DESCRIPTION DU PROJET

Aucune disposition légale ou règlementaire ne permet aujourd'hui de s'opposer à l'installation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur une zone où la pollution atmosphérique est importante (proximité d'autoroute ou trafic routier important par exemple). Or, la délivrance d'une autorisation de fonctionnement relève de l'autorité du président du Conseil départemental qui est le gage que la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis soient garantis.

Pour les logements en quartiers politique de la ville :

Eviter les risques sur la grossesse, la croissance, le développement, le métabolisme... (sommeil, allergies, saturnisme, pulmonaires, risques hormonaux, neurologiques) ... qui peuvent être induits par la qualité de l'air intérieur (domicile), l'humidité/moisissures, le plomb, l'amiante, les perturbateurs endocriniens, le monoxyde de carbone...

Il est proposé une action de prévention qui intéresse les arrondissements du 3, 5, 6 :

- > Étude visuelle, diagnostic du logement, observation pour repérer les nuisances ;
- > Action collective, sous forme d'ateliers, avec transmission d'informations, conseils, jeux... favorisant la mémorisation.

CHEF DE PROJET : Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique

PLANNING: Court terme

A6-5 | APPEL D'AIR : LE PARCOURS NATURE POUR TOUS

ENJEUX

- > Approche "One Health" humains, environnement, espèces
- > Patrimoine naturel, identité du département, bien-être des habitants
- > Amélioration de la connaissance de la biodiversité départementale, diffusion des enjeux

OBJECTIFS

- > Permettre à des publics du champ social de faire un parcours nature dans les parcs départementaux, voire d'autres espaces naturels pour découvrir in situ les enjeux de la biodiversité, sortir du cadre urbain, se régénérer, documenter ces sorties pour capitaliser des savoirs en autonomie
- > Améliorer la connaissance de la biodiversité départementale en rendant accessible au plus grand nombre les espaces naturels.

DU PROJET

Mise en œuvre de parcours nature dans les parcs départementaux avec les écoguides, voire d'autres espaces naturels avec des partenaires lauréats des appels à projet, documenter ces sorties pour un retour d'expériences à valoriser par un travail transversal entre services (solidarité, environnement, communication, culture...)

Concevoir des sorties en direction des publics du champ social, reposant sur l'offres des parcs départementaux pour un parcours de 3 sorties durant l'année. Proposer une prise en charge du transport.

Élargir à des sites naturels tiers accueillants du public.

CHEF DE PROJET : Ensemble en Provence

PARTENAIRES: Direction de l'Environnement, DGA Solidarité,

Direction de la Communication

PLANNING: Court terme

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France. Il mène des actions pour répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité en France et dans le monde. Il regroupe 2 ministères, 13 organismes publics, 47 associations, ainsi qu'un réseau de plus de 250 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail, associant également les collectivités territoriales et les entreprises.

https://uicn.fr/



